

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FÉVRIER 2025

Convoqué le lundi 10 février 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à l'ATOME, le lundi 17 février 2025 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Max ROUSTAN, Maire.

Madame Léa BOYER est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (34) : Max ROUSTAN, Maire, Christophe RIVENQ, Marie-Christine PEYRIC, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Catherine LARGUIER, Christian CHAMBON, Michèle VEYRET, Marie-Claude ALBALADEJO, Pierre MARTIN, Raphaële NAVARRO, Aimé CAVAILLÉ, Gérard PALMIER, Armande LAUPIES, Marie-José VEAU-VEYRET, Rose-Marie SOUSTELLE, Hélène CAYRIER, Marc BENOIT, Daniel CANAL, Fabienne FAGES-DROIN, Ysabelle CASTOR, Valérie MEUNIER, Jean-Régis MASSON, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Méryl DEBIERRE, Léa BOYER, Béatrice LADRANGE, Jean-Michel SUAU, Paul PLANQUE, Arnaud BORD, Aurélie WAGNER, Yves TOURVIEILLE, Marie THOMAS, Christophe CLOT.

POUVOIRS (8) : Jean-Claude ROUILLON (*pouvoir à Christian CHAMBON*), Alain AURÈCHE (*pouvoir à Max ROUSTAN*), Bruno MAZUC (*pouvoir à Martine MAGNE*), Antonia CARILLO (*pouvoir à Hélène CAYRIER*), Soraya HAQUES (*pouvoir à Fabienne FAGES-DROIN*), Laurent RICOME (*pouvoir à Christophe RIVENQ*), Nicolas PERCHOC (*pouvoir à Jean-Régis MASSON*), Naïma GUERNINE (*pouvoir à Béatrice LADRANGE*).

ABSENT EXCUSÉ (1) : Arnaud BORD.

Nombre de votants : 42

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Il souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers et les remercie pour leur présence à cette séance du Conseil Municipal.

Il demande à Monsieur le Directeur Général de bien vouloir faire l'appel.

Il est constaté que le quorum est atteint.

I. ASSEMBLÉES

Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024.

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du lundi 16 décembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

DGA RESSOURCES

II. FINANCES

1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, et a pour objet de permettre aux Élus de définir les grandes orientations du budget et à Monsieur le Maire d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les Conseillers Municipaux avant la séance du Conseil Municipal relative à l'adoption définitive du futur budget.

Monsieur le Maire indique qu'il s'appuie sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) présenté dans les conditions prévues aux articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour assurer la bonne information des Conseillers Municipaux en vue du DOB, le ROB est joint à la présente convocation, rapport qui retrace les éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution ainsi que sur l'évolution des taux d'imposition.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué aux finances la présentation des documents financiers.

Monsieur Christophe RIVENQ informe que ce ROB fait état comme chaque année à la fois du contexte international et national pour en venir au contexte de la Ville d'Alès, avant de voter dans quelques semaines le Budget 2025.

En préambule, il explique que Monsieur le Maire et lui-même ont reculer au maximum ce Débat d'Orientation Budgétaire du fait des péripéties nationales de la loi des finances qui vient à peine d'être adoptée par la Parlement il y a maintenant quelques semaines.

Il leur paraissait donc plus logique d'attendre un peu les éléments qui allaient contraindre la collectivité.

Il souligne que le système financier national est en grande difficulté, catastrophique avec une dette qui n'a jamais été aussi élevée (plus de 3 000 milliards d'euros), soit 112% du PIB (*produit intérieur brut*).

C'est supérieur à la richesse créée chaque année dans le pays, c'est-à-dire tous les flux financiers qui permettent notamment de faire fonctionner l'État, les collectivités mais aussi la totalité des structures économiques publiques comme privées.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que le 1^{er} projet de loi des finances évoqué par l'ancien gouvernement et censuré prévoyait un effort assez colossal au niveau national afin de ramener le déficit public qui allait dépasser les 6% à 3%, limite au sens des critères de Maastricht à ne pas dépasser.

Ce 1^{er} projet prévoyait aussi un effort de près de 10 milliards d'euros pour les collectivités, effort beaucoup trop important dénoncé par ces dernières quel que soit leur bord politique, même s'il convient qu'elles doivent participer à l'effort national de redressement des finances publiques.

Il rappelle qu'en France l'inflation de l'ordre de 5% en 2023 a été ramenée à 2% en 2024 pendant qu'en zone euro elle était de 2,7% environ.

Il est prévu une inflation d'1,4%. Cette dernière va bien sûr impacter les budgets mais aussi les ménages.

Monsieur Christophe RIVENQ expose les différences majeures intervenues entre la première et la seconde loi des finances.

Il indique tout d'abord, que l'effort initial demandé aux collectivités de 5 milliards d'euros est ramené à 2,2 milliards d'euros dans la 2nde loi dite loi des finances Bayrou, mais cependant tous les efforts demandés aux collectivités ne sont pas pris en compte.

En effet, **Monsieur Christophe RIVENQ** fait juste une petite incise sur une des décisions prises concernant les collectivités en général qui est l'augmentation du point de la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires).

Ainsi, le PLFSS 2025 (*Projet de loi de financement de la sécurité sociale - article 11*) prévoit une augmentation du taux des cotisations employeurs à la CNRACL de + 3 points chaque année pendant 4 ans, 2025 à 2028, mesure officialisée par un décret publié le 31 janvier 2025 et dont le coût est estimé à + 1.3 Md€ pour les collectivités.

Il dit qu'il en parle car au cours des ans la CNRACL a été un régime de retraite très excédentaire, à tel point que l'État, depuis la fin des années 70, a décidé, pour rééquilibrer et financer certaines caisses déficitaires, de prélever près de 100 milliards d'euros sur la caisse des fonctionnaires, ce qui a privé la CNRACL de toute possibilité de constituer un fonds de réserve.

Mais, aujourd'hui, avec 1 retraité pour 1,4 actif, il faut beaucoup plus de cotisations pour pouvoir payer les retraites. Il rappelle que dans les années 80 il y avait 4,5 cotisants pour un retraité.

Ces chiffres témoignent de l'augmentation de l'espérance de vie et c'est une bonne nouvelle, bien sûr.

Dans les autres éléments, sur les fameux 2,2 milliards d'euros, la bonne nouvelle pour les collectivités, c'est le report de deux années supplémentaires de la suppression de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le produit de la CVAE est conservé depuis deux ans par l'État, et n'est plus reversé aux collectivités. Cependant, l'État compense cette CVAE par une fraction de TVA.

La seconde bonne nouvelle, c'est le maintien du taux de FCTVA, le Fonds de Compensation de la TVA, qu'il était envisagé dans un premier temps de baisser d'1,5%, avec les conséquences que cela aurait eu sur les investissements.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que cette loi de finances a un peu amélioré les choses en maintenant le taux de FCTVA comme aux années précédentes, soit à 16,80%.

Quant à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), son enveloppe globale augmente de 150 millions d'euros qui sont financés par un prélèvement, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

C'est plutôt la bonne nouvelle, avec principalement deux dotations qui sont augmentées la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Ce n'est donc pas de l'argent dépensé, mais un transfert de cotisations de la DSIL vers l'enveloppe DGF.

Monsieur Christophe RIVENQ revient sur la TVA évoquée plus tôt, cette fraction qui compense la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la CVAE, et indique qu'elle est gelée en 2025.

Il souligne que cela est non seulement une très mauvaises nouvelle mais c'est surtout un désengagement de ce qui avait été décidé par l'État lors de la suppression, il y a quelques années maintenant, de la Taxe d'Habitation et de la CVAE. Il rappelle que le gouvernement s'était engagé à revaloriser chaque année la fraction de TVA, a minima du même montant que la croissance de la TVA au niveau national, mais surtout de façon supérieure à ce qu'aurait été l'évolution des bases si la Taxe d'Habitation avait été maintenue.

Cette année, l'augmentation des bases prévue est à 1,7%. Il aurait donc dû y avoir une croissance à minima de 1,7%.

Or, on se retrouve avec une TVA, sur le montant de 2025 qui déjà avait connu en cours d'année une baisse sensible de 1 300 000 € en termes de ressources pour la seule Alès Agglomération, du fait de la mauvaise prévision une fois de plus du gouvernement sur l'augmentation de la TVA.

Ensuite, pour les collectivités, est instauré un fonds de réserve.

Ce fonds de réserve correspond tout simplement à des prélèvements sur les collectivités ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros et dont les potentiels fiscal et financier sont supérieurs à une moyenne nationale.

Les montants prélevés sont :

- 500 millions d'euros pour le bloc communal, pour 1 906 communes et 131 intercommunalités,
- 220 millions d'euros pour 50 départements,
- et 280 millions d'euros pour douze régions.

Monsieur Christophe RIVENQ en profite pour rappeler que cette ponction de 2,2 milliards d'euros n'ayant pas de sens pour les Élus, pas tant pour dire qu'il ne faut pas faire d'effort sur la dépense publique parce qu'il faut faire collectivement des efforts, mais tout simplement pour dire que les dotations versées aux collectivités, d'année en année, ne sont pas des cadeaux faits par l'État aux collectivités.

Elles sont le juste reversement lié à la réforme fiscale de 1973 qui faisait que l'État avait prélevé en lieu et place des collectivités, un certain nombre d'impôts et s'était engagé à reverser ces dotations globales en fonction de critères.

Il dit aussi que 2,2 milliards d'euros pour participer petitement, pour l'instant, au redressement de la France, c'est aussi quelque chose qu'il faut dénoncer.

Pourquoi ?

Parce que les collectivités locales, contrairement à l'État, ne peuvent pas faire de déficit sur leur budget de fonctionnement, mais qu'au contraire, la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement doivent être à minima du montant du remboursement du capital de la dette, l'épargne brute qui permet justement aux collectivités d'être autonomes en matière de dette.

Cela signifie que l'ensemble des collectivités françaises remboursent sa propre dette.

Ce n'est pas l'État, à travers des dotations ou des déficits, qui rembourse les dettes des collectivités. Ce sont les collectivités elles-mêmes qui remboursent le capital de la dette chaque année dans le cadre de leurs dépenses de fonctionnement obligatoires. Les intérêts, quant à eux, sont pris, sur le budget de fonctionnement.

Ce qu'il veut donc dénoncer une nouvelle fois, c'est que les collectivités locales ne sont pas responsables des 3 000 milliards d'euros de dette, tout simplement parce qu'elles remboursent chacune leur propre dette.

Toutefois, aucune collectivité n'a dit qu'elle n'était pas prête à faire des efforts pour aider l'État à condition que ce dernier, de son côté, fasse des réformes pour diminuer son déficit et faire en sorte de moins emprunter pour fonctionner.

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle que l'État emprunte, chaque année, auprès des fonds souverains et autres, pour payer les fonctionnaires, ses politiques publiques, contrairement aux collectivités qui n'empruntent que pour investir pour porter des équipements qui ont une valeur (médiathèque, école, éclairage public, théâtre,...). Ce sont des emprunts qui viennent se rajouter à l'autofinancement net et qui permettent de porter, avec les subventions, ces investissements.

Il rappelle aussi qu'au niveau national, dans sa loi de finances, l'État prévoit de plafonner à 2% le montant de cette cotisation au fonds de réserve pour l'ensemble des collectivités.

Monsieur Christophe RIVENQ en vient maintenant à ***l'évolution des recettes.***

Le budget qui sera voté en mars prochain prévoit une hausse des recettes de fonctionnement, entre 2024 et 2025, estimée à plus 1,411 millions d'euros, soit +2,5% de croissance.

Il est à noter que cette progression comprend la reprise en 2025 d'une provision de + 587 000 € constituée pour les impayés de l'abattoir.

Il indique qu'en 2024, la progression des recettes a été plus favorable que prévue : + 2 319 000 €, soit + 4,2%, avec comme explications :

- un produit fiscal supérieur de + 315 000 €, en regard des notifications reçues en mars 2024 (*d'où une progression globale de + 1 180 k€ par rapport à 2023*),
- une DGF bonifiée de + 706 000 € par rapport à 2023, du fait de l'augmentation de la population l'an dernier de +963 habitants entre 2023 et 2024,
- des droits de mutation supérieurs de + 230 000 € par rapport aux prévisions du ROB 2024. (1 380 000 € au lieu des 1 150 k€ inscrits, prévus).

Si les *droits de mutations* ont diminué de -13,4 % à l'échelle nationale et de -15,3% à l'échelle du Gard, ils ont augmenté de + 4,7% sur Alès.

Ce qui signifie qu'en termes de transactions immobilières sur un an, il y a encore un dynamisme en matière de logements, d'acquisition de logements.

En 2025, l'évolution attendue des recettes provient notamment des 556 000 € attendus, soit 1,9%, grâce à la revalorisation forfaitaire des bases nettes pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Bâti, habitat et industrielle = + 1,7%.

Quant à la DGF (dotation forfaitaire, DSU et DNP), elle va augmenter cette année 708 000 €, soit +4%, pour s'établir à 18 363 000 €.

Il rappelle une nouvelle fois, avec fierté, que des villes de plus de 45 000 habitants, la Ville d'Alès est aujourd'hui, la deuxième ville la plus attractive démographiquement de France après Les Sables d'Olonne, d'après l'INSEE, depuis six ans.

Ainsi, avec en moyenne 1 000 habitants et 2% de croissance par an sur six ans, Alès est démographiquement la deuxième ville la plus dynamique de France, devant Montpellier, devant Toulouse, devant toutes les villes du Sud qui ont effectivement généralement l'habitude de recevoir beaucoup de population.

Quant au *Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)*, si le droit commun est adopté, la collectivité touchera +52 000 €.

De la même manière, sont attendus +52 000 € attendus, liés à l'inflation, sur le *produit des services* qui pourrait s'élever à 2 941 000 €.

Et enfin, les *produits de gestion* sont à 450 000 €, en diminution du fait de la perte du loyer de la SEMAAC de l'abattoir et d'un remboursement à ENGIE d'un trop versé en 2024.

Quant à ***l'évolution des dépenses*** de fonctionnement, entre 2024 et 2025, à périmètre constant, à personnel constant, sans aucune baisse d'aucune politique publique quelle qu'elle soit, y compris la culture, contrairement à d'autres territoires qui décident de sabrer les dépenses culturelles, y compris les subventions aux associations, le sport, le scolaire, les festivités, elle est estimée à + 1 507 000 €, soit + 3,1%.

Il a été demandé aux services qui préparent le budget, avec les Élus, de ne pas créer de dépenses nouvelles, mais de maintenir à minima les dépenses pour faire des économies sur le fonctionnement des services là où il est possible encore d'en faire.

L'effet ciseau continue en prévisionnel puisque les dépenses progressent plus vite que les recettes. Ce n'est pas la très bonne nouvelle.

Par contre, quand on se retourne sur 2024, il est constaté que grâce aux efforts fournis par les services et les agents, les dépenses de fonctionnement en dehors des politiques publiques et des subventions comme évoqué à notre demande, ont pu être limitées, puisque les dépenses ont augmenté l'an dernier de 1 722 000 € alors qu'il était prévu dans le ROB 2024, + 2 315 000 €.

C'est donc une baisse de la hausse, mais quand même +3,7% de dépenses supplémentaires par rapport à 2023, ce qui permet notamment de sauver l'investissement.

Pour les dépenses de personnel, est prévue la hausse liée au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), + 2,6%, soit 585 000 € qui seront proposés dans le cadre du vote du budget avec les 400 000 € d'augmentation de la CNRACL. Quand sera additionnée la cotisation supplémentaire entre la Ville et l'Agglo, le million d'euros de cotisation supplémentaire à la CNRACL sera allègrement dépassé. C'est une dépense obligatoire des collectivités.

Sur les éléments endogènes, afin de ne pas impacter les carrières des agents, la collectivité a décidé de conserver une augmentation de l'ordre de 150 000 € liée aux grades et aux avancements d'échelon ainsi qu'une participation à la prévoyance.

Monsieur le Maire tient aussi à rappeler avoir été le premier à mettre en place les 35h et précise qu'il n'y a pas de débat sur celles-ci, elles ne sont pas remises en cause.

Monsieur Christophe RIVENQ indique également qu'en concertation avec les représentants du personnel de la Ville et de l'Agglomération, un accord partenarial a été signé, notamment sur le télétravail et le temps choisi.

Cela pour permettre deux choses : un maintien et une amélioration de la qualité du service rendu tout en permettant aux agents de pouvoir, dans une certaine limite bien sûr, en maintenant les heures d'ouverture et la qualité du service public, de décider plus librement des jours où ils vont être présents.

C'est ainsi qu'a été lancée une première expérimentation en décembre 2024, à l'occasion de l'ouverture de Mairie Prim rénover.

Les services bénéficient de ce temps choisi avec des heures d'ouverture maintenues, mais la possibilité pour certains de travailler sur quatre jours par semaine dans le cadre d'un temps plein de travail.

L'an dernier, a également eu lieu, avec Mairie Prim, la livraison du nouvel Hôtel de police municipale. Ce sont donc des conditions de travail améliorées pour les policiers municipaux et ruraux ainsi que pour tous les agents de Mairie Prim.

En outre, il y a actuellement des travaux sur le bâtiment ATOME, plus de 600 000 €, portés par l'Agglomération, afin d'augmenter la sécurité de ce bâtiment dans lequel sont regroupés la plupart des services communautaires et un certain nombre de services communaux mutualisés.

Enfin, sur les trois dernières années, il souligne que le nombre d'agents permanents bénéficiant de formation ne cesse, passant de 51,42% en 2021 à 62,15% en 2023.

Il est à noter que la Ville d'Alès est l'une des rares collectivités de sa strate à disposer d'une École des Cadres internalisée.

Monsieur Christophe RIVENQ poursuit avec les *charges à caractère général* (la maintenance, les réparations, les fêtes et cérémonies, les prestations de service, etc....) et indique qu'il est prévu de les augmenter de 394 000 €, soit +3,3%.

Il fait remarquer que les dépenses d'énergie, notamment électriques, ont considérablement diminué entre 2023 et 2024, de 400 000 €.

Les autres charges de gestion courante connaissent une augmentation importante de 15%. Mais, cela est un budget qui va permettre à la collectivité de gérer les impayés de l'abattoir, les fameux 587 000 € qui sont mis en provision dans les recettes d'un côté, mais qui vont être dépensés sur ce chapitre-là juste dans l'année 2025, la subvention au CCAS (+ 134 000 €), la participation au budget annexe « Stationnement, foires et marchés » (+ 136 000 €).

Comme l'a souligné Monsieur le Maire, la décision sur le budget est de maintenir les subventions aux associations, ce que peu de collectivités en France vont oser faire en 2025.

Alors même des départements, de gauche comme de droite, ont pris des décisions drastiques sur les baisses de leur fonctionnement, parfois allant jusqu'à -15%, voire - 100% des subventions culturelles.

La Ville d'Alès a fait le choix, quant à elle, de faire des économies ailleurs pour maintenir ce lien social qu'est l'organisation de toutes ces fêtes culturelles, sportives, ou autres.

Enfin, une autre bonne nouvelle, *les intérêts de la dette*.

Monsieur Christophe RIVENQ indique qu'ils baissent sensiblement - 284 000 €, soit - 21,5%, du fait de la baisse des taux variables et surtout, une fois de plus, de la diminution de l'endettement sur le budget principal, malgré tous les travaux réalisés.

Oui, une nouvelle fois, depuis plus de 20 ans, Monsieur le Maire, chaque année, l'endettement de la ville diminue, contrairement à beaucoup d'autres collectivités et à l'État.

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle que le ROB 2024 estimait une épargne nette à 1,56 millions d'euros.

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'évolution des recettes 2024 plus favorable que prévue, le niveau d'épargne nette atteint en 2024 devrait être de 3,46 millions d'euros contre 1,56 millions prévus au DOB.

En consolidant avec le budget annexe Stationnement, foires et marchés (avec la construction actuelle du nouveau marché de l'Abbaye), ce sont 3,07 millions d'euros d'épargne nette.

Il y a eu des taux d'épargne nette supérieurs, avant 2017, quand la santé financière des collectivités et de l'État était meilleure. Mais la Ville arrive à se maintenir.

Le ROB 2025 propose de conserver de 2025 à 2028 un niveau d'épargne nette compris entre 3,1 et 3,3 millions d'euros, ce qui suffirait pour assurer le financement de l'important programme d'équipement et permettre un recours facilité à l'emprunt auprès des banques.

Dans le programme d'investissement, grâce à cette épargne nette, la Ville a pu investir en 2024, 14,126 millions d'euros, dont 5 millions d'euros sont liés au début des travaux de rénovation du marché et du parking des Halles de l'Abbaye qui vont se poursuivre chaque année.

Avec 2023, il s'agit là du montant de dépenses d'équipement le plus important depuis 2018, conformément au programme municipal pluriannuel proposé en 2020.

L'année 2025 devrait voir un montant projeté des équipements (hors dette) très élevé, à 25,6 millions d'euros, du fait notamment de la dernière tranche des travaux des « Halles de l'Abbaye », à hauteur de 10,4 millions d'euros, montant pour lequel la Ville a reçu plus de subventions qu'attendues et prévu dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

En 2025, le FCTVA est estimé à 3 millions d'euros et les subventions évaluées à 9,5 millions d'euros. Il tient à remercier par ailleurs l'Europe, l'État, le Département et la Région qui viennent de voter 800 000 € de subventions dans le cadre des plans régionaux.

Le recours à l'emprunt, tous budgets confondus, devrait être de 5,5 millions d'euros, et l'utilisation du fonds de roulement constitué jusque-là devrait s'élever à - 3,5 millions d'euros.

Ce fonds de roulement, ou excédent global de clôture, correspond au petit bas de laine de la collectivité. C'est une obligation d'avoir un excédent global de clôture dans les collectivités.

Dans les temps difficiles, de l'an dernier et d'aujourd'hui, cette enveloppe mise de côté a bien servi. La collectivité y puise un peu à l'intérieur sans impacter sa santé financière étant donné que ce fonds est prévu pour cela. Toutefois, il ne sera pas possible de faire cela chaque année parce que ce fonds de roulement va bien sûr, petit à petit, s'épuiser.

En 2025, il est encore prévu un désendettement.

Ce n'est pas un choix politique, mais cela signifie que la collectivité ne va pas emprunter pour emprunter.

Pour conclure, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique qu'il aime bien comparer Alès avec d'autres collectivités.

Comme il le dit souvent, la Ville d'Alès est une ville à l'image d'un certain nombre d'autres villes du sud de la France qui, du fait de sa structure, de son fonctionnement, de son histoire, a aujourd'hui des dépenses de fonctionnement qu'il a souhaité consolider, car plus simple à voir, entre la commune et l'agglomération qui ne sont pas parmi les plus élevées de France.

Il souligne que ce territoire est un territoire responsable qui ne gaspille pas l'argent public et ce, pour plusieurs raisons dont le choix d'investir sans trop emprunter.

Il souhaite livrer à l'assemblée deux ou trois exemples, comme faire en sorte de créer une bonne ou une nouvelle péréquation nationale pour remettre un peu de justice, de rigueur et d'équité entre les collectivités.

Il prend comme exemple la Ville de Puteaux, même strate qu'Alès, qui est une ville très riche en région parisienne et qui accueille tous les sièges des grands groupes.

Mais, la Mairie de Puteaux n'est pas responsable de la situation puisque ce sont les gouvernements successifs qui ont installé la Défense et tous ses sièges sur cette ville, et tant mieux pour elle.

Cependant, en termes de dépenses réelles de fonctionnement sur le budget principal uniquement de la ville, on arrive à 4 371 € par habitant pour une ville de 44 000 habitants.

En rajoutant les dépenses de la métropole, 494 €, cela signifie que le Maire a 4 865 € a dépensé en fonctionnement par habitant.

Il poursuit en prenant comme second exemple, la ville de Montbéliard, ville de 26 000 habitants, beaucoup plus petite qu'Alès. Elle arrive à des taux consolidés de 2 330 €/habitant.

Les taux consolidés pour des villes alentours sont de :

- 2 290 €/habitant pour Sète,
- 2 282 €/habitant pour Avignon,
- 2 063 €/habitant pour Carcassonne,
- 2 049 €/habitant pour Tarbes,
- 1 857 €/habitant pour Alès,
- et 1 790 €/habitant Narbonne, derrière Alès.

Il veut dire par là qu'il faut imaginer la situation financière dans laquelle serait Alès si elle avait ne serait-ce que 200 € de plus par habitant, c'est à dire être juste au niveau de Carcassonne, multipliés par 45 000 habitants.

En France, les gouvernements qui se posent des questions sur les finances publiques devraient se pencher sur la réalité des territoires.

Alors certes Alès n'est pas des plus mal loties, il y en a bien derrière mais **Monsieur Christophe RIVENQ** indique aimer comparer Alès à celles qui ont plus de moyens.

Quand c'est grâce à leurs politiques publiques, c'est une bonne chose mais quand c'est par des décisions exogènes de l'État, il trouve qu'il y a un manque d'équité.

Il se dit pour que les collectivités fassent des efforts, mais pas toutes les collectivités et pas toutes au même niveau.

Monsieur Paul PLANQUE, Conseiller Municipal d'opposition, indique qu'il n'avait pas au demeurant prévu d'intervenir, mais fera très court.

Il souhaite tout d'abord faire une petite remarque sur le débat liminaire qu'a engagé Monsieur le 1^{er} Adjoint sur la question des finances publiques.

Il dit partager avec lui, cela étant assez rare pour le souligner, l'injustice qu'il y a à faire supporter aux collectivités le déficit de l'État. Il fait de ce point de vue, strictement la même analyse que lui, analyse faite par nombre de responsables communaux.

En revanche, là où il va diverger avec Monsieur le 1^{er} Adjoint, c'est sur l'appréciation qu'il donne sur ce déficit de l'État qui considère que le mur de la dette est celui qui doit conditionner toutes les politiques publiques.

Il conteste vraiment cet élément là car c'est justement lui qui fait qu'il est possible de se retrouver en contradiction entre le local et le national.

Sa première remarque est qu'aujourd'hui, la dette, telle qu'elle est présentée et consolidée sur un an, est un calcul qui pose le problème. Par exemple, c'est comme s'il était considéré, qu'un ménage devait rembourser dans l'année la maison ou la voiture qu'il venait d'acheter.

C'est donc une façon un peu particulière de lire la dette.

Ensuite, ce débat sur la dette a été développé par des gens qui eux-mêmes ont été ceux qui ont fait de la dette l'élément du moteur de leur système. C'est à dire que la dette sert à financer le système capitaliste. Et alors qu'elle sert à financer le système capitaliste, il est opposé aujourd'hui qu'il ne faudrait pas de dette alors qu'il en est créé.

Monsieur Paul PLANQUE donne quelques chiffres très simples.

Les USA ont une dette de 30 890 milliards de dollars, soit dix fois supérieure à la dette de la France qui est de 3 110 milliards de dollars.

Il rappelle simplement que les USA certes sont 5 fois plus grands que la France, puisqu'il y a 340 000 000 d'habitants, mais a une dette dix fois supérieure pour une population cinq fois plus grande, la proportion n'est pas respectée.

Les trois pays les plus endettés au monde sont, dans l'ordre, les États-Unis, la Chine et le Japon.

Aujourd'hui le Japon a une dette de 255,07%, mais personne n'en parle, ce n'est pas un souci, alors que la France a une dette de 111,8%.

Monsieur Paul PLANQUE avance ces éléments-là, pour montrer finalement que la dette, quand elle sert bien pour justement mettre en cause les politiques publiques, est un argument qu'il réfute.

Il indique qu'a été évoquée aussi la question du fameux 3% du PIB.

Il rappelle que ce chiffre de 3% a été imaginé par quelques économistes sur le coin d'une table, et eux-mêmes le reconnaissent, sachant que justement, en revanche, cela va permettre ensuite de culpabiliser les États sur le niveau de service public qu'ils vont vouloir développer.

Donc là, en revanche, c'est un jugement qui diffère totalement de celui de Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Pour en revenir au Débat d'Orientation Budgétaire qui concerne la Ville d'Alès, **Monsieur Paul PLANQUE** indique que depuis maintenant cinq années consécutives, il assiste à la lecture d'un ROB de 46 pages qui, pour lui, pourrait se résumer à une ligne, même si sur les 46 pages, cela étant obligatoire, quinze sont consacrées à des données extra communales qui pointent la dette publique, sans dire un seul mot des richesses accumulées par ces ultra riches qui ne rêvent que d'une chose pouvoir continuer à gagner de l'argent, en domiciliant leur richesse à l'étranger et gagnant cet argent sur le dos de ceux qui travaillent en France.

Huit pages sont consacrées à des investissements qui sont déjà réalisés ou engagés et onze pages sont consacrées à un bilan et à un état des lieux.

Les pages consacrées aux hypothèses, évolutions des dépenses et recettes, de la page 16 à la page 27, sont assez descriptives et ne disent rien des recettes inattendues et de leur possible utilisation, précisant employer le terme « recettes inattendues » car reprenant simplement les vocables qui sont dans le rapport.

Pour compléter, il dit trouver dans ce ROB une description assez précise de la situation de la collectivité et tient, lui aussi à son tour, à remercier les services pour le sérieux de leur travail.

Mais, il souligne à nouveau, par exemple, de son côté, la diminution constante de l'effectif du personnel, principalement en catégorie C, c'est à dire les agents qui sont sur le terrain.

Dans ce petit quart du ROB, à aucun moment, les orientations budgétaires ne sont abordées réellement.

Au risque de se répéter, et afin de ne pas rallonger ce débat, **Monsieur Paul PLANQUE** indique qu'il se contentera de faire remarquer, y compris au regard de la dynamique démographique qui fait rattraper la population des années 80 au bout de 40 ans de mandat, qu'il n'y aucune vision sur le développement d'Alès et des prestations à développer ou créer en direction des Alésiens.

Sur ce débat sur l'attractivité d'Alès et sur les chiffres présentés par Monsieur le 1^{er} Adjoint, il dit que là aussi, on peut mieux faire parce qu'en lisant le rapport de l'INSEE, certes, il y a cette augmentation démographique, mais il y a d'autres chiffres qui sont tus.

Ce sont les chiffres qui, dans le même rapport, disent qu'Alès Agglomération a un nombre de foyers imposables sur le revenu de 34% contre 44,1% nationalement, que le revenu moyen sur Alès est de 1 500 € contre 2 000 € nationalement, que le taux de chômage sur Alès est de 18,2% contre 7,4% nationalement, et que le taux de pauvreté est de 18,2% contre 8,1% nationalement.

Donc, il ne doute pas que l'attractivité démographique va faire que ces chiffres vont s'améliorer, mais pour l'instant, malheureusement, le constat ne va pas dans le bon sens.

Pour lui, ce ROB manque de souffle. Il ne suffit pas de faire mousser la section d'investissement, les équipements qui certes, permettront à certains d'y trouver leur compte, mais il ne voit rien de d'effectif sur le fonctionnement du service public et son éventuel développement en direction du public. Et, il ne pense pas que ce soit le relooking de Mairie Prim qui suffira à répondre à ces attentes.

Monsieur Paul PLANQUE indique que dans le cadre de l'élaboration d'un budget, les Alésiens doivent être entendus et écoutés.

Il lui paraît que ce n'est pas dans les seuls bureaux de l'ATOME ou de la Mairie qu'un ROB est établi et un Débat d'Orientation Budgétaire mené.

Il lui semble qu'il faut le faire auprès de ceux qui vivent la ville au quotidien, qui n'ont plus de médecin traitant, qui souffrent de l'absence de moyens de mobilité, qui roulent sur les nids de poule, qui ne trouvent pas de logement, qui voient se développer l'insécurité, leurs enfants partir faute de travail et leurs commerces de proximité baisser le rideau, y compris dans l'hyper centre, ceux qui se sentent oubliés dans leur quartier périphérique mais aussi ceux qui s'inquiètent de la qualité de l'eau qu'ils boivent

Il précise qu'il aimerait bien d'ailleurs entendre Monsieur le 1^{er} Adjoint, Président d'Alès Agglomération, sur cette question de l'eau.

Il souligne que, oui, la Ville d'Alès est belle, mais elle est avant tout belle de ses habitants.

Aussi, pour finir, **Monsieur Paul PLANQUE** dit avoir envie, avec ses colistiers, de redonner la parole aux Alésiens par le biais de l'élaboration d'un budget citoyen et participatif.

Monsieur le Maire lui dit que pour quelqu'un qui n'avait rien à dire cela était copieux !

Monsieur Christophe RIVENQ remercie Monsieur PLANQUE pour son intervention et lui indique être partiellement d'accord avec lui sur sa seconde partie d'intervention.

Sur la dette tout d'abord, il tient à dire que 3 000 milliards d'euros, c'est une dette globale mais qu'il n'est pas question de rembourser en une année. Cela signifie qu'il faudrait que toute la richesse de la France et que tout ce qui est produit par les collectivités soient affectés au remboursement de la dette, ce qui est bien sûr totalement impossible

Deuxièmement, là où il va peut-être aller dans le sens de Monsieur PLANQUE, c'est qu'il fait partie de ceux qui pensent qu'il y a de la bonne dette, car s'endetter quelque part, c'est créer de la richesse.

D'ailleurs, toutes les entreprises qui ont réussi, ce sont des entreprises qui se sont endettées très lourdement, qui ont mis un grand nombre d'années pour revenir à l'équilibre et qui ont fait beaucoup de déficits.

Le problème de l'État, tout le monde le sait, c'est qu'effectivement dans les dettes, les 5,6% de déficit annuel, il y a un certain nombre de choses aujourd'hui qui impacte lourdement les finances publiques, et notamment sur les taux d'emprunt, les cotations.

Ceux qui prêtent de l'argent ont besoin de connaître la solvabilité de la France, et faire des efforts au quotidien sur la gestion de la dette permet d'emprunter moins cher.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que Monsieur PLANQUE a cité les États-Unis, et effectivement, il a tout à fait raison. Cependant, ils ont une seule grande différence, c'est que ce sont eux qui impriment monnaie, et plus de 85 ou 90% de leur dette sont détenus par le pays, ce qui n'est pas le cas de la France.

De plus, ils ont effectivement un endettement supérieur à la France mais aussi un PIB à dix fois supérieur. Ils sont à 27 ou 28 billions de dollars, c'est à dire des milliers de milliards de Produit Intérieur Brut. Ce ne sont donc pas du tout les mêmes échelles.

Le Japon, quant à lui, paie aussi assez lourdement son surendettement de plus de 200%, mais là aussi le yen était une monnaie qui le leur permettait.

Quant à la Chine, elle est totalement en autonomie, et du jour au lendemain, peut produire sa propre monnaie.

La France a une différence majeure.

Monsieur Christophe RIVENQ dit ne pas être un ultra défenseur de la suppression de la dette mais pour une maîtrise de celle-ci.

Il explique donc ne pas être en total désaccord avec Monsieur PLANQUE et qu'il y a de la bonne dette.

Il poursuit son propos en soulignant qu'il ne reviendra pas sur le taux de chômage, mais que le taux de chômage sur Alès n'est pas de 18% s'il est comparé aux 7,6%, mais à 12,8%, trop élevé bien entendu.

Comme il l'a toujours dit, et il l'assume, les habitants d'Alès, comme la plupart des gens du sud de la France, ne sont pas ceux qui ont le plus gros revenu fiscal de référence.

Alès n'a pas le plus gros potentiel fiscal, c'est une réalité. Ce n'est pas là, non plus, que le coût de la vie est le plus important.

Il est vrai que la qualité de vie et le pouvoir d'achat sont liés entre les recettes et le niveau de dépenses. Pour se loger ou se déplacer, cela reste moins cher sur Alès. Alors, oui, ici on gagne moins d'argent, mais on ne vit pas plus mal que dans les grandes métropoles.

Est ce qu'il vaut mieux gagner 2 000 € à Paris ou à Montpellier, ou, 1 500 € à Alès ?

Monsieur Christophe RIVENQ pense, lui, que l'on vit mieux avec 1 500 € à Alès qu'avec 2 000 € à Montpellier.

Il rappelle que le chiffre de 25% de taux de chômage, c'était en 1995 du fait entre autres de la fermeture des mines, et il n'accuse personne.

Pour ce qui est du budget, **Monsieur Christophe RIVENQ** tient à rassurer Monsieur PLANQUE, et lui indique qu'il est le fruit des demandes des Alésiens que ce soit dans les réunions de quartier, dans les bistrot, aux repas des aînés, etc. La population est entendue et écoutée.

Toutes les choses faites sur la Ville ne sont pas pour lui-même, ni pour les Élus, mais pour les Alésiens.

Ce budget est un budget qui est le fruit d'un projet pour Alès, dont 100% des dépenses sont des dépenses de solidarité, de social.

En fait, les recettes propres d'un budget pèsent moins de 5% des recettes globales, c'est à dire que 95% des dépenses sont liées aux dépenses d'intervention payées par la fiscalité et donc que les usagers ne payent que 5%. Ça, c'est vraiment de la solidarité.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que sur le développement d'Alès, effectivement, il peut toujours être mieux fait, mais il trouve cependant que ce n'est pas trop mal, et en tout cas, les Alésiens leur rendent bien.

Il pense que Monsieur le Maire peut être fier du travail accompli. Alès est une belle ville grâce à tous les investissements réalisés, et cela va continuer, car il y a encore plein de choses à faire.

Le projet de l'année prochaine sera co-construit, comme depuis 1995, avec les Alésiens pour répondre, suivant les moyens de la collectivité, à leurs besoins.

L'eau, une grande question.

Monsieur Christophe RIVENQ précise tout d'abord que ce n'est pas l'enjeu ici, en Conseil Municipal, puisqu'il rappelle que c'est Alès Agglomération qui gère l'eau.

Il tient à affirmer aujourd'hui, que d'après toutes les normes et textes en vigueur, les 3 000 contrôles internes faits par la REAAL chaque année sur les 72 points de comptage de l'agglomération, l'eau distribuée au robinet d'Alès Agglomération est parfaitement conforme à 99,8% aux normes en vigueur. C'est l'ARS qui le dit.

L'eau du robinet est une eau totalement buvable, et même un produit bien meilleur pour la santé que bon nombre d'eaux minérales, dont les sulfites à l'intérieur sont 1 000 fois supérieurs à celle de l'eau du robinet.

Il sait pourquoi Monsieur PLANQUE parle de l'eau, c'est sûrement pour aborder le sujet des TFA et des fameux PFAS.

En France, depuis quelques années, il y a une passion qui est de faire peur aux gens.

Monsieur Christophe RIVENQ dit clairement à Monsieur PLANQUE, et l'assume, qu'en ce qui concerne les TFA, actuellement, aucun règlement, ni en France, ni en Europe oblige de vérifier, de surveiller la quantité d'acide trifluoroacétique (TFA), PFAS ayant une chaîne carbonée très courte dans l'eau qui n'est pas reconnue aujourd'hui comme un produit dangereux pour la santé par les autorités sanitaires françaises et européennes.

Clairement, il n'est pas reconnu et ne doit pas être mesuré selon les organismes agréés, quoi qu'on en dise.

Pour lui, il y a beaucoup plus de choses qui l'inquiète que le problème des TFA aujourd'hui.

Il profite pour redire, s'excusant auprès de personnes l'ayant déjà entendu, il y a une seule usine en France et en Europe qui fabriquait des TFA, cet acide trifluoroacétique qui sert d'ailleurs principalement dans des médicaments anticancéreux, dans les mousses anti-feu, dans des batteries de voitures.

Ce problème de TFA entraîne la fermeture de SOLVAY aujourd'hui ce qui impacte beaucoup familles, malheureusement.

Or, aujourd'hui ces TFA sont présents partout.

Il n'en est fait qu'à Salindres mais on en retrouve en quantité importante dans l'eau servie à Paris, où il y a trois pompages qui alimentent la Ville, pour 2 millions d'habitants. A Alès, ce sont 72 pompages !

Déjà c'est compliqué, mais cela veut aussi dire qu'il y a beaucoup plus de surveillance des réseaux.

A Paris, il y a autant de mètres linéaires de réseau que sur Alès Agglomération, avec 72 000 abonnés sur Alès Agglomération et 1 800 000 sur Paris.

Pour autant, des TFA sont retrouvés dans les robinets à Paris et dans beaucoup de villes en France où il n'y a pas d'usine comme SOLVAY qui les fabrique.

Pourquoi ?

Selon les scientifiques, les TFA c'est quoi ?

C'est la décomposition ultime de tous les PFAS. Scientifiquement, il est connu qu'il y a une vingtaine de PFAS qui ont été déclarés potentiellement dangereux pour la santé, avec des grosses ingestions.

Alors, comme tous les produits, s'il est bu 0,01 microgrammes, il n'y a pas d'impact sur la santé mais si ce sont des millièmes de grammes, là, sur le temps, il commence à y en avoir.

Ces 20 TFA doivent être contrôlés, d'après l'Europe et la France, au 1^{er} janvier 2026, soit dans huit mois. Auparavant, il n'y a pas d'obligation.

Additionnés, ils ne doivent pas avoir une concentration supérieure à 0,1 microgramme/litre, pour exemple, cela représente 1 morceau de sucre jeté dans huit piscines olympiques.

Mettant la santé des Alésiens avant toute chose, **Monsieur Christophe RIVENQ** précise que depuis un an et demi, il a demandé à lancer sur tous les forages d'Alès Agglomération, la recherche de ces fameux 20 PFAS, soit au global 1 million d'euros d'études.

A ce jour, il n'y a zéro détection de l'un de ces 20 PFAS dans les eaux distribuées par Alès Agglomération. Ce qui fait dire à l'ARS dans son rapport annuel que l'eau distribuée par la REAAL est à 99,8% conforme toute l'année à la réglementation en vigueur.

Il indique avoir contacté, il y a une dizaine de jours, le Directeur Général de l'ARS, Monsieur Didier JAFFRE pour lui demander de venir à Alès afin de discuter de ces TFA.

Il explique lui avoir aussi demandé une étude épidémiologique pour connaître quel serait l'impact potentiellement des TFA sur la santé. Il semblerait que ce soit en cours, rapport qu'il lui a été dit oralement que rien n'indique que ce soit particulièrement dangereux, contrairement aux autres 20 PFAS dicit les scientifiques.

Mais, quand bien même, effectivement il y aurait ces TFA, **Monsieur Christophe RIVENQ** précise que dans ce cas-là, il faudra, sur les lieux où vont être trouvés des TFA (*à ce jour, sur Alès Agglomération trois pompages sur les 72 sont concernés en aval de l'Arias et de l'Avène*), mettre en place le seul procédé qui permet de lutter contre ces TFA : l'osmose inverse.

Qu'est-ce que l'osmose inverse ? C'est un procédé, développé aussi à l'École des Mines d'Alès avec une société primée il y a 5 ans dans le cadre d'Alès Audace, qui consiste tout simplement à filtrer l'eau dans des membranes hyper fines, et à la fin il reste H₂O, de l'eau neutre non consommable car dépourvue des minéraux essentiels à la santé.

Donc, là aussi, il y a un procédé qui consisterait à reminéraliser l'eau, après l'avoir traitée, en y remettant un certain nombre de composants sans en connaître un peu les impacts. Mais à ce jour, ce n'est pas interdit.

Les investissements à faire pour essayer de le mettre en œuvre sont de l'ordre de 7 à 8 millions d'euros.

Après, une fois ces TFA filtrés dans ces membranes, l'osmose inverse, ils sont récupérés sous forme de boue. Il faut alors nettoyer les filtres et puis incinérer ces TFA à 1 200 degrés pour les faire disparaître.

Tout ce qu'il veut dire, c'est qu'avec les quantités évoquées, à ce jour, l'eau d'Alès Agglomération concernant les PFAS est déjà totalement conforme, par anticipation, à la réglementation de 2026, précisant que la santé reste sa principale préoccupation et qu'il ne prendra aucun risque avec celle-ci.

Sûrement que dans quelques années, y seront trouvées bien d'autres choses, peut-être un peu moins bonnes pour la santé.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que l'on peut compter sur lui pour rester prudent et ne pas faire prendre de risques à la population.

Monsieur le Maire souhaite réagir sur une autre réflexion qui est celle du manque de logements.

En effet, il est avancé qu'il n'y a pas d'appartements sur Alès, or, il y a tout de même 6% de logements libres à l'Office HLM avec des loyers 13% inférieurs aux loyers normaux.

Il rappelle que dans certains quartiers, le loyer est quasiment gratuit, l'APL le couvrant complètement.

Alors, il fait arrêter de dire qu'il n'y a pas de logements pour les familles en difficulté.

Madame Béatrice LADRANGE, Conseillère Municipale d'opposition, souhaite revenir sur le sujet de l'eau.

Elle indique avoir du mal à comprendre la logique de Monsieur le 1^{er} Adjoint lorsqu'il dit que tout va bien et que rien n'est dangereux dans l'eau, et que dans un même temps il parle pendant 10 minutes des mesures qu'il a prises ou qu'il est censé prendre pour veiller à la sécurité de l'eau potable.

Alors, qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

Aujourd'hui, effectivement l'eau est potable. Pourquoi ? Parce les PFAS ne sont pas recherchés et donc on ne les trouve pas.

L'ARS vient de lancer un programme en Occitanie sur la recherche des PFAS en France.

Depuis le 31 décembre dernier, l'ARS a lancé la recherche du TFA sur toutes les communes en aval de l'usine SOLVAY de Salindres pour connaître le niveau de contamination qui avait déjà été repéré par l'association « Générations Futures » dans les eaux potables de plusieurs communes.

Elle pense que pour l'avenir, il est important de prendre en compte la dangerosité de ces PFAS.

C'est une grande famille de composés fluorés qui comprend plusieurs milliers de composants et dont le TFA est une partie extrêmement dangereuse parce qu'elle est partout, effectivement, parce qu'elle est extrêmement volatile et qu'elle se répand dans l'air, dans l'eau et dans les sols.

La dangerosité de ce produit ne peut pas être niée en disant que c'est un sucre dans une piscine, car les quelques molécules et les quelques microgrammes qui existent sont extrêmement dangereux pour la santé.

Les premières études faites montrent cette dangerosité. Elles sont actuellement complétées. Il serait dommage qu'ici les responsables politiques et les responsables surtout de la santé des concitoyens nient ce scandale national.

Encore une fois, aucune information claire n'est donnée aux habitants de cette agglomération.

Certes, il y a eu des conférences où Monsieur le 1^{er} Adjoint a dit être en colère contre l'attaque faite à l'attractivité ou à l'image du territoire, mais il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit pas d'image. Il s'agit de santé publique ! La santé des habitants mérite mieux que la négation de la dangerosité de ce qui est en train de se passer au niveau des contaminations de l'eau.

Monsieur Christophe RIVENQ lui répond qu'il ne peut pas lui laisser dire de tels mensonges, de telles contrevérités.

Il explique à Madame LADRANGE qu'elle ne peut pas affirmer, tout comme lui ne peut pas prouver le contraire, que les TFA sont dangereux pour la santé. Personne d'autre qu'elle le dira. Madame LADRANGE a dit que c'était dangereux et c'est un mensonge !

Monsieur Christophe RIVENQ lui précise tout d'abord qu'il n'a pas dit que ce n'était pas dangereux.

Deuxièmement, il souligne que Madame LADRANGE n'a pas le droit de dire que c'est dangereux parce que personne ne le sait.

Troisièmement, quand il parle de 0,1 microgramme/litre, il s'agit de la norme. Il dit ce que cela représente et non si c'est bien ou pas. Cela correspond pour avoir une idée du maximum en volume à un sucre dans huit piscines olympiques.

Il reproche à Madame LADRANGE de ne pas écouter ou faire semblant de pas écouter, alors il lui redit une dernière fois avoir fait faire, sur tous les pompages d'Alès Agglomération, des études, par des cabinets labellisés par l'AFNOR, transmis à l'ARS, sur les 20 PFAS qui seront contingentés à 0,1 microgramme/litre en janvier 2026 (études mises sur le site de la REAAL).

Il n'y a aucun de ces 20 PFAS interdits aux 1^{er} janvier 2020 détectés dans les eaux distribuées par Alès Agglomération.

Ces PFAS ne sont pas ici mais au sud à Vergèze. Il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Il sait que Madame LADRANGE essaye, là, de justifier la position qu'elle a eu par rapport à SOLVAY.

Or, il indique ne pas défendre le produit fait à SOLVAY, mais demande : qu'est-ce qu'un TFA ? Toutes les études scientifiques montrent qu'il s'agit d'un composé fluoré. Ce sont des atomes de carbone liés avec des atomes de fluor qui font ces fameux PFAS créés de façon chimique pour avoir une utilisation dans les produits de tous les jours.

Il est démontré scientifiquement que pour s'accrocher dans le corps humain, les chaînes carbonées doivent comporter au moins 3 atomes carbonés. Il se trouve que le TFA, c'est 1 atome carbone ! C'est pourquoi les scientifiques disent que le TFA n'est sûrement pas bon pour la santé, précisant que lui n'a jamais dit que c'était bon.

Simplement, de par sa chaîne carbonée, d'après toutes les revues scientifiques, ça ne s'accroche pas dans le corps humain.

Cela risque d'être le 21^e PFAS, mais pour l'instant, il ne l'est pas.

Par contre, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique que là où a raison Madame LADRANGE, c'est que ces TFA se retrouvent partout y compris dans l'air. Mais, le TFA est l'ultime décomposition des PFAS. Il y a 5 à 7 000 PFAS dans le monde qui sont fabriqués en Chine, en Europe, etc.

« Polluant éternel » est une qualification aujourd'hui qui n'est pas scientifique mais politique. Pourquoi pas ! Il ne dit pas que ce n'est pas vrai. Il dit qu'il faut arrêter de dire des contrevérités, car la santé humaine c'est trop grave.

Il le dit et le redit une dernière fois, dans l'eau d'Alès Agglomération, il n'y a pas les fameux 20 PFAS qui vont être à surveiller et inférieurs à 0,1 microgramme/litre au 1^{er} janvier 2026.

Pour Salindres, il informe avoir demandé à l'ARS, et il n'y a pas de PFAS, d'autant que les eaux qui y sont distribuées proviennent de la Cèze, donc sont en amont. Ce n'est donc pas sur la commune de Salindres qu'il y a des TFA dans l'eau, mais il s'en retrouve aux alentours.

Il faut être responsables et solidaires et ne pas faire de la politique sur des choses qui n'en valent pas la peine. Et une fois de plus, il dit n'avoir jamais défendu ni les TFA, ni les PFAS, mais la norme.

Monsieur Paul PLANQUE dit s'interroger simplement sur la décision prise par Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, il y a très précisément 52 minutes, qui annonce que jeudi prochain, dans cadre de la niche parlementaire dévolue aux écologistes, elle voterait la loi sur l'interdiction des PFAS.

Monsieur Christophe RIVENQ lui répond qu'il a l'information et qu'il allait la partager.

Effectivement, il y a un texte sur les PFAS qui revient à l'Assemblée nationale ce jeudi, et Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre, soutient une proposition de loi des Verts.

Qu'est-il prévu dans cette proposition de loi ? Il n'est pas question d'eau, là, mais d'utilisation.

Il lit les propos de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER qui a dit citant les éléments inscrits dans le texte qui vise à restreindre la fabrication et la vente de produits contenant des polluants éternels :

"J'assume d'interdire les PFAS pour des usages du quotidien dès lors qu'ils ne sont pas essentiels et qu'il existe des alternatives : pour les textiles, le fart de ski et les cosmétiques, nous allons le faire ... Au sujet de la pollution de l'eau, révélée par des médias et ONG, nous allons mettre en place une nouvelle composante de la redevance des agences de l'eau sur les PFAS pour permettre de financer les dispositifs de filtration des points de captages d'eau potable. Cette redevance sera payée par les seuls utilisateurs industriels d'eau potable en fonction du niveau de PFAS qu'ils rejettent".

Monsieur Christophe RIVENQ indique ne pas être contre tout cela.

Monsieur le Maire souhaite dire, pour compléter les propos de son 1^{er} Adjoint, que l'EPTB Gardons a aussi lancé une étude là-dessus, au travers de l'ARS. Il ne faut donc pas dire qu'ils ne font rien. Tous les organes se mettent au travail, il n'y a que le Parti Communiste qui râle et ne fait rien.

Monsieur Jean-Michel SUAUI, Conseiller Municipal d'opposition, a deux remarques.

Il indique ne pas vouloir prolonger le débat, mais croit que Monsieur le 1^{er} Adjoint devrait être plus prudent dans ses propos par rapport aux PFAS. Il y a débat, mais il y a des choses qui évoluent et cela prend une ampleur importante.

Il dit retenir la formule de ce dernier « on fait peur aux gens » !

Il rappelle qu'en 1977, il était connu que l'amiante était dangereuse pour la santé publique et il a fallu 20 ans pour que ce soit reconnu et la traiter.

Donc, il demande à Monsieur Christophe RIVENQ d'être prudent dans ses propos concernant l'avenir et la santé publique !

Monsieur Christophe RIVENQ indique ne pas pouvoir laisser dire de telles choses.

Quitte à se répéter, il précise qu'il n'acceptera pas que Monsieur SUAUI puisse dire, dans cette assemblée ou ailleurs, qu'il prend le problème des TFA à la légère puisque le premier à, avoir bouger dans cette assemblée c'est lui, avant même que l'on parle de SOLVAY. Bien avant, il a fait tester les PFAS en général dans les eaux d'Alès.

Il y revient et le redit, il n'a jamais dit que les PFAS n'avaient pas de danger pour la santé et affirme partager beaucoup de choses avec Madame Agnès PANNIER-RUNACHER sur l'utilisation des PFAS.

Alors, effectivement, tant qu'ils ne sont pas interdits, qu'est-il possible de faire tant qu'il n'y a pas de procédé finançable et technique.

Il ajoute que si demain le TFA est interdit alors il fera les 8 millions d'investissement nécessaires qui seront facturés, parce que l'eau doit payer l'eau ou une loi devra le modifier, par les professionnels et par les usagers d'Alès.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique qu'il ne s'agit pas de faire peur aux gens mais d'anticiper.

Sa deuxième remarque concerne le Débat d'Orientation Budgétaire.

Quand il écoute Monsieur RIVENQ, il lui semble entendre une personne de gauche qui ne parle que des dettes que l'on fait payer aux collectivités alors que c'est l'État qui les a faites, etc.

Il se dit par ailleurs d'accord mais souligne qu'il a oublié que le débat budgétaire national ne parle pas que la question des dépenses, mais parle aussi de la question des recettes.

Et, sur les recettes, pour taxer la finance et les grands groupes industriels, les grandes fortunes, **Monsieur Jean-Michel SUAU** lui signifie qu'il était aux abonnés absents, et cela est un peu dommage. Alors évidemment, cela n'aide pas dans la construction des budgets.

Il indique que Monsieur RIVENQ a fait faire un sondage, que le journal de l'Agglo, à juste titre d'ailleurs, a mis en évidence, sur les questions de santé qui étaient une préoccupation première. C'est une évidence, c'est transversal et c'est un gros enjeu.

Il explique que Monsieur Paul PLANQUE, dans son propos, a fait part de l'absence dans le Débat d'Orientation Budgétaire de réflexions et de propositions qui avaient vocation à répondre à ces questions.

Il ne revient pas sur les états généraux de la santé qui sont loin d'avoir répondu aux problèmes et aux préoccupations des gens.

Il y a quelques temps, il rappelle qu'il y avait 59 médecins. Aujourd'hui, il n'y en a plus que 30 dont 4 font tout sauf de la médecine générale et 2 sont déconventionnés, c'est à dire en honoraires libres.

Or, dans ces médecins, la moitié d'entre eux ont plus de 65 ans de moyenne d'âge, la moyenne globale étant 60 ans. Cela signifie qu'Alès est dans une situation très compliquée qu'il faut affronter.

Alors, il ne dit pas qu'il faut que la commune remplace l'État sur cette question, bien évidemment, mais il faut peser en faveur de l'État, dans les choix d'orientation nationale.

Alors bien sûr, ce n'est pas la municipalité qui va changer le budget de la sécurité sociale, mais, avoir une autre conception même de la médecine en investissant dans la construction de centres de santé avec des médecins salariés, c'est un enjeu.

Il faut donc des médecins et, de ce point de vue, la collectivité a la chance d'avoir une région qui financera cela, mais il faut mener la bataille sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Même si la situation est complexe, sur une question première des Alésiens, cela aurait été quand même important que dans ce budget, il y ait une approche sur les problématiques de santé.

Monsieur Christophe RIVENQ remercie Monsieur SUAU qui lui permet d'évoquer le problème de la santé.

Il indique qu'effectivement Monsieur SUAU a tout à fait raison de dire que la santé est la principale préoccupation des Alésiens, et généralement de tous les Français.

Pour ce qui est des états généraux de la santé, il lui rappelle juste que tout le travail fait par les 1 700 personnels de santé qui se sont mobilisés a permis un plan d'action qui est en train de se développer petit à petit. Comme il l'a dit lors des conclusions en présence du ministre, il ne se fera pas du jour au lendemain.

Il y a cependant de bonnes nouvelles dans cette santé.

Il précise tout de même que ce n'est pas la Ville qui est compétente en matière de santé mais le CCAS, et indique par ailleurs, que le Président du CCAS, présent ici à sa gauche, avec l'Élu(e), vice-présidente du CCAS et les services, développent aussi des opérations en matière de santé avec ses moyens.

Quant à la question des médecins, déjà il faut les trouver et puis en embaucher pour la Ville qui portent des consultations remboursées par la sécurité sociale, ce n'est pas possible.

Par contre, il y a des structures qui peuvent le faire, et notamment des maisons de santé.

Il poursuit en indiquant, après avoir travaillé de longues heures sur tout ça, qu'il peut annoncer, une situation financière beaucoup moins catastrophique que prévue. Étaient attendus - 12 millions d'euros au budget, à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) qui va qui va être voté dans quelques semaines, or, en fait, on va finir à - 3,9 millions d'euros.

C'est le fruit de deux choses essentielles tout cela.

Tout d'abord, c'est que grâce justement à la dynamique et ce qui a été enclenché sur la santé, la collectivité a reçu des aides exceptionnelles de la direction générale de l'ARS.

Puis, cela signifie aussi que depuis l'arrivée du nouveau directeur, Monsieur Christian CATALDO, un certain nombre de choses se sont mises en place et notamment la cotation.

La cotation, c'est quand il y a une visite, on cote et l'État perçoit des sous en fonction de la cotation.

En avant-première, il annonce que le Centre Hospitalier d'Alès attend dans les prochains mois l'arrivée d'à peu près 25 ou 26 nouveaux médecins. Les contrats sont actuellement soit signés, soit en cours.

De plus, le 9 mars prochain, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique qu'il recevra le directeur général de l'ARS afin d'ouvrir 25 lits supplémentaires à l'hôpital avec des services comme la pneumologie qui va rouvrir, les urgences qui vont être dotées de nouveaux médecins pour permettre d'éviter la régulation.

Cette année aussi grâce à la politique mise en place aujourd'hui avec l'hôpital, pour faire venir au Centre Hospitalier des internes, quasiment 50 nouveaux internes ont été reçus. Avant, il y en avait trois.

Là, sur la promotion des six mois, il y en a 25. Il indique les avoir reçus en Mairie avec Monsieur le Maire, Max Roustan. Il se trouve que dans ses internes, et c'est une nouveauté dont il faut se réjouir, même s'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, certains font le choix de venir dans des centres un peu plus à taille humaine pour faire carrière plutôt que d'aller dans les grands CHU.

Et donc, parmi ses internes, il tient à annoncer que 40% d'entre eux souhaitent venir s'implanter sur Alès.

Il est possible de critiquer ou pas le système de santé mais il est libéral d'un côté et public de l'autre.

Le système libéral c'est quoi ? C'est la liberté d'installation des médecins.

Alors, cela peut être remis en cause mais **Monsieur Christophe RIVENQ** indique ne pas être député, et ne le souhaite pas, préférant agir au quotidien pour les Alésiens.

Il indique qu'une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place et qu'à l'Agglomération, qui a compétence, vient d'être signé le nouveau contrat local de santé n°4, qu'il a signé en tant que Président du Pays Cévennes.

Il rappelle que Monsieur Max Roustan avait quant à lui signé le premier du Languedoc-Roussillon et le deuxième de France en 2009 avec le DG de l'ARS.

Il précise ne pas le porter seul mais avec l'ensemble des partenaires et notamment le réseau Réséda avec Madame Françoise DEMATEIS, sa présidente.

Ils travaillent tous ensemble pour mettre en place des choses concrètes, comme par exemple, la mise en place d'un camion qui va permettre de faire des consultations et qui va se déplacer dans tous les territoires. Ils se battent pour avoir les financements parce qu'il se pose la question à savoir si une collectivité peut porter ce projet.

Deuxièmement, toujours à l'Agglomération, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique qu'il vient de signer l'appel d'offres pour construire la Maison de santé de Chamborigaud, comme il s'y était engagé en 2020 lors de son élection à la présidence d'Alès Agglomération. Alès Agglomération va donc investir 600 000 €. Les travaux vont bientôt commencer. L'architecte va déposer le permis de construire et ce sera réalisé, peut-être pas dans un an, mais dans 18 mois.

L'hôpital de Pontails, présidé par Monsieur Patrick MALAVIEILLE, se développe. Il a obtenu un scanner et surtout trouver des médecins, des praticiens qui peuvent lire à distance les résultats.

Donc oui, la santé est sa principale préoccupation.

Monsieur Christophe RIVENQ souhaite dire deux mots sur la Région, étant Conseiller Régional.

Il indique avoir fait venir à Alès le vice-président à la Santé, Monsieur BOUNES, également chef des urgences, notamment au lycée Jean-Baptiste DUMAS où a été ouverte une spécialité santé pour permettre aux jeunes Alésiens de commencer à travailler pour faire des études de santé (aide-soignante, infirmière, médecine).

Monsieur BOUNES explique que sur Alès, les états généraux, comme le centre de soins de premier recours de Madame Amandine SALANOVA, 400 000 € de subvention, c'est illégal. C'est la dérogation obtenue par le ministre, par le DG ARS dans le cadre des états généraux de la santé qui a permis d'ouvrir ce centre de soins non programmés.

Monsieur Christophe RIVENQ indique qu'ils travaillent aujourd'hui, parce que c'est l'urgence, sur l'ouverture d'un centre de soins de premiers secours dès qu'il sera validé par les deux tutelles, l'ARS et la CPAM, les financeurs, et pour lequel il y a les médecins.

Il annonce aussi que va être lancée dans quelques semaines la construction de la Maison médicale de garde, à l'hôpital, pour améliorer l'accueil.

Les urgences vont être totalement refaites car aujourd'hui sous dimensionnées. Car lorsque l'hôpital a été construit, les urgences accueillaient 28 000 patients par an, et aujourd'hui ce sont 44 000 patients. Il y a 1 000 personnes de plus par an ; 6 000 personnes de plus sur le bassin alésien.

L'afflux aux urgences est aussi lié au fait que de nombreux d'habitants du territoire n'ayant pas de médecin traitant se retrouvent bien souvent à devoir aller aux urgences. Et ça, c'est un problème !

Une autre difficulté est que la Ville ne peut pas embaucher de médecins pour faire de la médecine libérale. Ce n'est pas possible.

Et là où a également raison Monsieur SUAU c'est qu'il faut 10 ans pour faire un médecin. Tout le monde le sait et ce problème est partout ailleurs.

Alors, oui, **Monsieur Christophe RIVENQ** dit avoir constaté que la moyenne d'âge aujourd'hui des médecins sur la Ville est très élevée et qu'à dix ans il va y avoir un problème.

Toutefois, pour lui, il y a quand même de belles perspectives et très prochainement, dans l'année qui arrive, des annonces seront faites sur l'arrivée de médecins.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de voter la prise d'acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

19h28

Départ de Monsieur Pierre MARTIN qui donne pouvoir à Madame Raphaële NAVARRO.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Garantie d'emprunt « Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique TAISSON » (OGEC TAISSON) - Travaux de réhabilitation, de démolition et de construction du Collège TAISSON

Monsieur Christophe RIVENQ indique dans le cadre du projet d'agrandissement du Collège TAISSON, suite à l'ouverture de classes ces dernières années, l'OGEC TAISSON va procéder à des travaux de réhabilitation, de démolition et de reconstruction afin d'accueillir les élèves du collège dans de bonnes conditions.

Il explique que l'OGEC TAISSON ne bénéficie pas d'aide du Département s'agissant d'un établissement privé sous contrat, et sollicite la Ville d'Alès pour garantir 50% de l'emprunt à taux fixe de 3,55% sur 22 ans souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon, d'un montant de 3 000 000 d'euros.

Il rappelle que cela ne coûte rien. C'est une caution d'emprunt.

Il propose donc d'accorder la garantie de la Ville à 50% pour cet emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Languedoc Roussillon.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III. RESSOURCES HUMAINES

3 - Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle femmes-hommes 2025/2027

Monsieur le Maire explique que pour faire suite au dernier plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle arrivé à échéance et au bilan effectué, un nouveau plan est établi pour une durée de 3 ans, 2025 à 2027.

Il précise qu'il se veut plus ambitieux en termes de contenu et qu'il est ainsi composé de 7 actions et qu'il est structuré autour des principales thématiques suivantes :

- ✓ *garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique : sensibiliser à la question de l'égalité, communiquer sur les métiers en déconstruisant les stéréotypes liés au genre, créer un rapport égalité femmes-hommes à l'échelle territoriale,*
- ✓ *évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération : travailler à l'amélioration des conditions de travail des agents les plus précaires de l'organisation mutualisée,*
- ✓ *faciliter l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale : mise en œuvre du temps choisi,*
- ✓ *lutter contre les discriminations et toutes les violences faites aux agents sur leurs lieux de travail : faire connaître le dispositif de signalement,*

Il propose d'approuver ce nouveau Plan d'actions 2025/2027.

Monsieur Paul PLANQUE indique, après avoir échangé avec les syndicats sur cette question qu'il y a malgré tout un petit souci.

En effet, il apparaît que le bilan du plan d'actions précédent 2022/2024 semble insuffisant et que c'est donc à la demande de l'État que les choses sont reprécisées, aujourd'hui.

Il y a des interrogations dans le bilan 2022/2024, par exemple, sur la question du harcèlement.

Il veut bien qu'Alès soit dans une situation très particulière, mais, alors que nationalement, le ratio de signalements sur cette question-là est de, grosso modo, 10 à 15%, Alès en aurait 0% ?

Il sait que les syndicats se sont interrogés sur ces chiffres.

Il sait très bien que le statut de la fonction publique fait qu'à statut égal, les hommes et les femmes sont payés de la même façon. En revanche, là où les choses peuvent être modulées, c'est sur la question des différents régimes indemnitaires, des différentes primes.

Et là, il est constaté qu'il y a une différence entre les femmes et les hommes, et c'est sans parler des journées de formation où là-aussi il y a un déséquilibre très important.

Alors, certes, il est vrai qu'il y a plus d'hommes que de femmes dans la collectivité, ce qui justifie pour partie ce déséquilibre, mais au regard de ces remarques-là, **Monsieur Paul PLANQUE** indique qu'avec ses colistiers ils s'abstiendront sur cette question.

Pour donner des éléments de réflexion, **Monsieur Christophe RIVENQ** indique que l'un des problèmes de ces rapports est qu'il faudrait les consolider avec Alès Agglomération où il y a le même constat. Or, l'avantage du bloc communal est que ce qui est exercé par les communes ne l'est plus par l'Agglomération et vice versa. Par exemple, à l'Agglomération, c'est inversé, il y a plus d'hommes notamment parce qu'il y a des métiers qui sont plus masculins que d'autres comme le ramassage des ordures ménagères.

Sur le harcèlement, il précise qu'il a été créé, dans le cadre du service qualité de vie, prévention, sécurité au travail, 6 postes ces 6 dernières années afin de permettre aux agents qui le souhaitent de dénoncer. Il y a une grande vigilance.

Sur les régimes indemnitaires, **Monsieur Christophe RIVENQ** répond que Monsieur Planque a raison, les fonctionnaires suivant leur indice ont le même le régime indiciaire, avec en plus des compléments de rémunération, notamment le RIFSEEP.

Il explique qu'il faut aussi comparer les rémunérations à la pyramide des âges, le GVT (glissement-vieillesse-technicité), car lorsqu'une personne rentre dans la fonction publique, elle commence sur un grade et finit sur un autre, le salaire augmentant naturellement.

L'ensemble des RIFSEEP sont totalement identiques à métier constant, à métier comparable. Ce système a été mis en place pour que ce soit égal en fonction de la fonction et du grade. Il n'y a pas donc de différence aujourd'hui à ce niveau-là, seule une petite variabilité existe qui est liée à la manière de servir, variabilité mise à la disposition des chefs de service sur une partie du RIFSEEP.

Pour finir, il indique qu'a été mis en place avec les syndicats un plan de travail au travers d'une convention signée avec tous les syndicats.

Il y a un dialogue social dans la collectivité, souhaité par Monsieur le Maire, et s'il y a des cas de harcèlement, il y a des sanctions qui sont immédiatement prononcées.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Jean-Michel SUAUI, M. Paul PLANQUE.

4 - Création de postes modifiant le tableau des effectifs

Pour disposer de postes budgétaires suffisants pour répondre aux besoins des services de la Ville et permettre la promotion des agents, **Monsieur le Maire** indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Il propose de créer des postes budgétaires au tableau des effectifs de la Ville d'Alès.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Recrutement dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter des saisonniers pour pallier le surcroît d'activité sur la période d'avril à octobre, afin de maintenir la qualité de service, tout en maîtrisant la dépense en fixant le nombre maximum de recrutements et la rémunération de base.

Il propose donc d'approuver le recrutement de contractuels dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, de fixer les conditions de rémunérations et d'inscrire au budget cette dépense.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV. ASSISTANCE JURIDIQUE

6 - Déclassement après constat de désaffectation de l'abattoir de la Ville d'Alès

Les biens composant l'abattoir constituent un ensemble immobilier sis sur l'emprise des parcelles référencées au cadastre de la commune d'Alès section AO n°436, n°437 et n°242, d'une surface d'environ 1ha 79a 90ca. Les bâtiments occupent une surface d'environ 3 796 m².

La suppression du service public industriel et commercial de gestion et d'exploitation de l'abattoir de la ville entraîne, par conséquent, sa désaffectation. En effet, cet ensemble immobilier n'est plus affecté à l'usage direct du public, ni au service public et n'a, au demeurant, plus vocation à l'être, il est donc proposé d'approuver la désaffectation de cet ensemble immobilier et son déclassement du domaine public.

Monsieur le Maire tient à dire que les choses se précisent sans évidemment se conclure et rappeler rapidement ce qu'il s'est passé.

- 12 décembre 2024 : jugement de liquidation avec poursuite d'activité jusqu'au 15 janvier 2025,
- 15 janvier 2025 : actualisation par huissier de l'inventaire des actifs de la SEMAAC,
- 20 janvier 2025 : proposition de reprise des actifs de la liquidation,
- 24 janvier 2025 : licenciement des salariés (sauf délégués du personnel, procédure étant plus longue),
- 29 janvier 2025 : dépôt par Monsieur ROUX, éventuel futur repreneur, de la demande d'agrément sanitaire auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP),
- 11 février 2025 : visite du site par France Domaine pour l'estimation du bail emphytéotique. **Monsieur le Maire** explique vouloir faire cette procédure avec le nouveau repreneur éventuel afin qu'il puisse repartir sans emprunt, sans difficulté particulière.
- 17 février 2025 : autorisation de signer le protocole d'accord avec la Société Atelier Spécialisé des Viandes (Conseil Municipal de ce jour),
- 3 mars 2025 : ouverture de l'abattoir, sous réserve de validation de la reprise de l'actif par la liquidatrice et de l'agrément sanitaire. Il faut les 2 conditions, que l'actif puisse être racheté et le mettre à disposition, et que l'agrément sanitaire soit reconduit.

Alors, là aussi, on est en France !

Monsieur le Maire explique qu'il y a un abattoir qui fonctionne avec un agrément, le nom de l'exploitant change, il faut refaire la demande d'agrément. Ce qui est en train de se faire.

Il précise que les salaires du mois de janvier du personnel ont été réglés le 14 février.

Voilà donc, où en est la situation de l'abattoir aujourd'hui, dit **Monsieur le Maire**.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que son propos va traiter les 2 délibérations.

Lors d'un précédent Conseil Municipal, il rappelle que l'assemblée délibérante s'est prononcée sur la procédure engagée et les perspectives, celle notamment de travailler avec l'abattoir de Tarascon. Ce dernier ayant eu quelques difficultés puisque depuis 2019, précisément le 19 novembre, il y a cinq ans, il a été repris dans le cadre d'une SICA, Société Civile Coopérative Agricole, de Tarascon.

On est dans une situation où ce qui est proposé, entre autre, c'est une structure qui, antérieurement, avait des difficultés, mais qui reprend une activité et qui a réussi à associer les éleveurs autour de Tarascon, qui bénéficie de l'AOP Taureau de Camargue, qui a le soutien, l'engagement et la participation des Chambres d'agriculture des Bouches du Rhône et du Gard.

Chose surprenante pour la Chambre d'agriculture du Gard participe !

Une concession est faite à l'euro près, euro symbolique, de l'abattoir et une prise en charge par la collectivité de l'investissement pour la mise aux normes de la station de prétraitement des effluents, sans connaître d'ailleurs le montant de cet investissement.

Monsieur Jean-Michel SUAU indique que l'abattoir connaissant un certain nombre de difficultés comme nombre d'abattoirs en France, Monsieur le Maire a engagé une provision de 4 millions d'euros pour la fermeture de cet outil.

Ensuite, devant l'insistance de l'opposition, il y a eu le fameux plan de relance suite à la COVID-19 où Monsieur le Maire a engagé une procédure et créé une structure différente pour prolonger l'activité.

Puis, devant des difficultés financières de diverses natures aujourd'hui la situation est telle que la Ville vend, enfin, non, donne l'outil !

Il a le sentiment que Monsieur le Maire est en train d'écrire un scénario de justification de la fermeture de cet abattoir, rappelant au passage que cette structure emploie une vingtaine de salariés.

Monsieur le Maire n'a ainsi pas su fédérer les éleveurs et la filière, alors que le département des Bouches du Rhône, ils ont su le faire avec le soutien de l'Agglo et du Département des Bouches du Rhône.

Cela veut dire que la démarche de Monsieur le Maire pour sauver l'abattoir s'est inscrite dans une démarche de « *on passe le bébé à d'autres* », dans une structure qui veut baisser les prix, alors que lui ne pouvait pas le faire. Dans le cas d'une activité qui est à la baisse, en baissant les prix, qu'est-ce que cela veut dire en termes de fonctionnement et de recettes ?

Monsieur le Maire le coupe et lui dit : non, pas baisser les prix mais augmenter les prix !

Monsieur Jean-Michel SUAU répond qu'il attend de voir ce qu'ils vont faire.

Il dit avoir quelques inquiétudes sur le processus qui est en route. Sur la base de quel tonnage va être menée cette activité, étant un autre élément du devenir de cet abattoir et de la transformation de la viande qui suit, et de possibles déficits en perspective. Déficit, oui, mais sera dit : c'est la SICA.

Quel va être le lien entre ces deux structures, Tarascon et Alès ? Comment cela va-t-il se passer ?

Monsieur Jean-Michel SUAU dit qu'il ne les sait pas, aucun élément n'ayant été donné à sa connaissance aujourd'hui. Mais le comble serait qu'il soit fait appel à la collectivité pour financer le déficit.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'une structure publique a des difficultés, et qu'il y a refus de financer le déficit public.

Il explique qu'ils proposaient, eux, de restructurer l'abattoir à une échelle des besoins, en associant tout le monde pour formater quelque chose qui puisse fonctionner. Cela n'a pas été fait. Aujourd'hui, cet outil est donné quelque part à une SICA. Mais, le grand risque est qu'il soit demandé non plus à financer l'établissement public mais l'établissement privé.

Étant inquiets sur le devenir de cet outil, **Monsieur Jean-Michel SUAU** indique que c'est la raison pour laquelle, comme lors du précédent Conseil Municipal, ils s'opposeront à cette délibération.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait dû embaucher Monsieur SUAU comme directeur de l'abattoir !

Monsieur le Maire revient sur la filière.

Il rappelle qu'il y avait un client qui portait 2 000 tonnes et qu'il a déposé le bilan. Donc cela a fait un trou de 2 000 tonnes, le second, puisque le premier trou a été créé par l'Association L214 : 2 000 tonnes, soit en tout 4 000 tonnes.

Aujourd'hui, le futur nouvel repreneur doit repartir sur 1 500 tonnes.

Monsieur le Maire souhaite vraiment que le repreneur s'en sorte, qu'il réussisse pour la filière.

Parce que la Chambre d'agriculture, au départ, était très timide. Elle arrive maintenant à grands pas et c'est tant mieux si elle peut l'aider à redémarrer, **Monsieur le Maire** se dit tout à fait d'accord et pour.

Mais, le Département et la Région, quant à eux, ont répondu qu'ils ne subventionnaient pas le fonctionnement.

Ils ont su le faire pour Tarascon, mais pas pour Alès. Tout le monde a voté les dettes qu'il y avait chaque année, donc à 10 millions d'euros, il faut quand même savoir s'arrêter un jour.

Alors, **Monsieur le Maire** précise qu'il trouve que la solution prise n'est certes pas l'idéal, ni la meilleure, mais c'est une solution qui permet à ces personnes de se prendre en main car ils ne l'ont jamais fait.

Il rappelle avoir assisté à certains moments au conseil de surveillance, certaines années, quand le kilo de viande était augmenté de 1 centime, ils partaient tous en courant ! Et l'abattoir était en déficit ! Cela fait 30 ans qu'il l'est ! Les comptes n'ont jamais été équilibrés. Ils avaient pris l'habitude d'être chez eux.

Donc finalement, la collectivité est arrivée au bout du bout parce que la Chambre Régionale des Comptes lui a demandé. Il ne peut donc être fait autrement. Ayant été mis dans une société, il fallait équilibrer le budget et ce n'était pas possible. Alors, malheureusement, dépôt de bilan et reprise peut-être par un privé.

Monsieur Christophe RIVENQ souhaite juste donner un chiffre de plus, Monsieur SUAU inversant baisse et hausse.

Il indique avoir rencontré à plusieurs reprises Monsieur ROUX qui a fait de belles propositions et donc il croit en cette possibilité.

Quel est le projet de Monsieur ROUX ?

Son projet est avec effectivement un bail emphytéotique. C'est quoi ? Un bail emphytéotique c'est la mise à disposition pour cette activité, et uniquement cette activité. Il n'y aura pas de plus-value.

Deuxièmement, Monsieur ROUX a réuni, sous l'égide au départ de la collectivité puis il s'est débrouillé, à la fois le personnel et à la fois les usagers.

Il est prévu aujourd'hui, un loyer, somme toute dérisoire vu l'état du bâtiment, prendre à sa charge les investissements de mise en sécurité, et augmenter d'environ 15% des prix d'abattage et de ne repartir qu'avec 14 personnes sur les 29.

Donc l'abattoir, aujourd'hui, s'il s'en sort, et il pense qu'il s'en sortira, ce sera sur une base de 2 500 tonnes et non plus 3 500 tel qu'il était construit, avec sûrement beaucoup d'investissements à moyen terme, avec des aides dont celle d'Alès Agglomération pour le dégrilleur, 40 000 €.

C'est plus simple d'équilibrer un abattoir à ces conditions et c'est très bien.

Il lui souhaite vraiment bonne chance et indique que la collectivité va l'accompagner là-dedans.

Monsieur Paul PLANQUE demande quel est le tonnage prévisionnel, Monsieur le Maire ayant dit 1 000 tonnes puis Monsieur le 1^{er} Adjoint, 2 500 tonnes.

Monsieur Christophe RIVENQ lui répond qu'il autour des 2 000 tonnes.

Monsieur le Maire indique qu'il a 1 200 tonnes à assurer, objectif 2 000 tonnes.

Monsieur Paul PLANQUE se demande quel est le bilan de cette opération au final.

C'est sur une prestation qui est depuis 30 ans sous une gestion municipale, considérant tout à coup que l'on ne sait pas faire, et cela se traduit par une diminution quasiment par deux, non pas du tonnage d'aujourd'hui, mais du tonnage qu'il y avait initialement soit plutôt sur 4 000 et 4 500 tonnes, une division par deux, du personnel et la collectivité se déleste des investissements qui ont été faits sur cet abattoir vendant à l'euro symbolique.

Monsieur Paul PLANQUE se demande si la collectivité tient compte du bilan de cette opération ? Pour lui, gouverner c'est gérer, c'est prévoir. Là, pour le coup, on est devant un échec de la gestion.

Il rappelle avoir dit à Monsieur le Maire qu'il n'avait pas fait le bon choix lorsqu'il ce dernier avait mis en place les divers dispositifs au moment de la mise en place de la SEMAAC.
Il souligne avoir voté « pour », ne voulant pas mettre des bâtons dans les roues et suivre Monsieur le Maire sur cette voie.

Plus de deux ans après, c'est le constat d'un échec de gestion et de prévision.

Alors certes ce ne sont pas que des éléments qui relèvent de la seule municipalité, mais il n'empêche que là, la collectivité a fait preuve de beaucoup d'approximations sur la façon de gérer ce sujet.

Il le dit très sincèrement, quand Monsieur le Maire va au Tribunal de commerce défendre un dossier et que le Président du Tribunal de commerce assiste à une défense d'un dossier avec une direction de l'exploitation de ce dossier-là qui est absente, cela ne lui donne pas forcément envie de vraiment travailler, même si d'autres fonctionnaires ont pu l'accompagner.

Il a entendu tout ça.

Mais quand on croit en une structure, on se débrouille quelque part pour lui donner les moyens de son fonctionnement.

Et **Monsieur Paul PLANQUE** pense qu'aujourd'hui, comme l'a dit Monsieur Jean-Michel SUAUE, finalement, la stratégie de la collectivité était bien d'arriver à la privatisation de ce service.

Il faut savoir que ce sont les Alésiens qui ont payé cet équipement et que demain, c'est un privé qui va en bénéficier. Cela lui pose problème et c'est une des raisons, pas la seule, pour laquelle il vote « contre ».

Monsieur le Maire indique que dans la gestion, il y a une entreprise.

Il y a, déjà avec la prise de photos de la mise à mort selon la méthode HALAL. Ça saigne, ça égorge, c'est la loi, 2 500 tonnes de pertes ! Aucune condamnation au tribunal, autrement dit aucune faute.

Il y a une autre entreprise, GRACI, qui dépose le bilan, fait un trou de 800 000 € à la collectivité et n'apporte plus que 1 200 tonnes sur les 2 500 qui restaient.

La Ville a tout fait pour essayer de reprendre la main. Un des vice-présidents de la SEMAAC a assuré bénévolement la vice-présidence, et a fait tourner l'abattoir pour éviter les charges.

Ce n'est pas venu.

Le problème de l'abattoir, c'est le kilo de viande qui arrive. S'il n'y en a pas, il peut être fait la gestion que l'on veut !

Monsieur le Maire ne sait pas si le repreneur réussira mais il le souhaite.

Monsieur Christophe RIVENQ s'interroge à savoir si c'est quand on est dans l'opposition que l'on est obligé de dire des contrevérités, des mensonges ou des bêtises ?

Il n'est pas possible, pour lui, de faire de la politique sur tous les dossiers de cette façon-là. Pourquoi ?

Parce que, oui, effectivement, Monsieur le Maire d'Alès, ici présent, contre vents et marées, avec le soutien global de l'opposition de l'époque, a décidé de maintenir cet abattoir en régie municipale.

Qu'est-ce qu'un outil en régie directe ?

C'est un outil qui doit, d'après la loi française, être équilibré par son fonctionnement.

C'est une régie comme le Pôle mécanique, où ce n'est pas le contribuable qui paye mais l'usager du Pôle mécanique. À l'abattoir, c'est pareil.

Cet outil, créé en 1962, dimensionné à l'époque pour 5 000 tonnes parce que la consommation de viande par personne était 3 fois plus importante qu'aujourd'hui, avait 3 chaînes d'abattage (ovins, bovins, caprins).

Cet abattoir a petit à petit perdu de l'activité, y compris à cause du scandale de l'association L214 qui n'a abouti à aucune condamnation pénale.

La Ville y a injecté 12 à 15 millions d'euros, à l'unanimité comme le dit souvent Monsieur SUAUE, pour justement pallier au déficit de fonctionnement.

C'était un choix politique.

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle que la Chambre Régionale des Comptes qui est venue à deux reprises, a validé, la première fois, le fait que Monsieur le Maire soutienne cet abattoir.

La seconde fois, elle lui a dit que c'était un soutien abusif à un abattoir, que c'était donc un budget insincère, et lui a demandé d'arrêter immédiatement ou cela irait devant les tribunaux.

A ce moment-là, Monsieur le Maire aurait pu proposer en Conseil Municipal de fermer l'abattoir sur recommandation de la Chambre Régionale des Comptes. C'est ce qu'il aurait fallu faire.

Mais, Monsieur Max Roustan, fidèle à sa volonté politique, a décidé de se battre. Il a réuni tout le monde autour d'une table et proposer aux éleveurs de leur laisser cet outil. Ils ont refusé mais ont dit être d'accord pour monter une société ensemble, une SEM, Société d'économie mixte.

Qu'est-ce qu'une SEM ? C'est une société dans laquelle on trouve de la puissance publique, maximum 80% et minimum 50%, et des privés, minimum 20%. C'est la loi française.

Mais une SEM, ce n'est plus une régie.

Une régie est gérée par le Directeur Général et le Comptable public, et les tarifs appliqués sont ceux votés en Conseil Municipal.

Une SEM relève du droit des sociétés. C'est de la comptabilité privée. Le PDG de cette SEM est obligatoirement une personne publique.

Chacun en fonction du tonnage apporté a pris un certain nombre d'actions (500 € l'action), ce qui a permis de monter un capital dans lequel sont rentrés la Communauté Alès Agglomération et le Pays des Cévennes. Et c'est tout !

Cet abattoir est un outil certes public, mais c'est un outil au service du privé, car la Ville d'Alès ou l'Agglomération n'ont pas de vaches ou de moutons à abattre, ni de cochons à tuer.

Monsieur Christophe RIVENQ est parfois étonné que les personnes du Parti Communiste ne comprennent pas que l'Agglomération soit en régie directe sur l'eau. C'est parce qu'elle produit et distribue. Il y a une action.

Là, à l'abattoir, on ne fait qu'égorger les animaux, parfois étourdis, parfois non suivant les modes d'abattage. La bête se vide de son sang. Oui, par la patte, par une patte. Et oui, ça se passe comme ça. Et quand elle est totalement vidée de son sang, à la différence du gibier qui garde son sang, il y a la découpe. Ce sont des prestations.

Il faut donc beaucoup d'eau, d'énergie et puis mettre le tout dans des frigos.

Tout cela un coût de fonctionnement duquel il n'est pas possible de sortir.

Tous les bureaux d'études et tous les experts qui se sont déplacés ont dit qu'il fallait 2 500 tonnes par rapport à tout ce qui a été dit et notamment par rapport à la masse salariale.

L'abattoir n'y est pas arrivé.

Cette SEMAAC s'est donc retrouvée, irrémédiablement, en redressement judiciaire parce que malgré le maintien des tarifs, malgré la baisse du tarif de l'énergie, malgré tous les efforts faits, les clients ne sont pas venus.

Quand une société n'a pas assez de clients et est en cessation de paiement, que se passe-t-il ? Elle saisit le Tribunal de commerce dont elle dépend qui statue sur l'affaire. Un administrateur est nommé. Il prend alors la gestion, étudie tout et conclut, comme la collectivité, qu'il y avait trop de personnel, de fluides, de difficultés, de travaux, d'où la demande de liquidation parce qu'il n'y a pas de survie possible de la SEMAAC à ces conditions.

La SEMAAC est liquidée avec très peu d'actif, 20 000 €, l'abattoir étant propriété de la Ville.

Il n'a pas été cédé à une société mais loué dans une délégation de service public où la SEMAAC a été la seule à répondre. Pourtant la Ville aurait aimé que d'autres sociétés privées répondent à cette délégation de service public quand elle l'a laissée.

La SEMAAC ayant donc été la seule à répondre, Monsieur le Maire lui a attribué la DSP et elle est devenue gestionnaire de l'abattoir.

Monsieur Christophe RIVENQ indique que l'abattoir aurait pu être mis dans l'actif et ainsi le Tribunal de commerce aurait vendu l'abattoir pour rembourser les dettes.

Là, pour faire preuve d'une bonne gestion, la Ville d'Alès n'avait pas pris le risque et avait gardé l'abattoir dans son actif.

Une fois la SEMAAC liquidée, l'abattoir revient à la Ville d'Alès ainsi que tout le matériel présent dans les locaux, excepté ce que la SEMAAC avait acheté pour 20 000 €, la fendeuse. C'est la seule chose que la Ville doit récupérer dans cette liquidation.

Grâce à cette bonne gestion, la Ville a un bâtiment aujourd'hui vide de toute occupation. Le liquidateur, dès qu'il aura fini, va lui rendre les clés, le 3 mars 2025.

C'est à ce moment-là que Monsieur ROUX s'est manifesté pour reprendre cet outil.

Peut-être qu'enfin, se retrouvant devant le fait accompli, il se dit qu'il est dommage de perdre cet, outil, d'où la demande ce bail emphytéotique pour le gérer.

Et aujourd'hui, **Monsieur Christophe RIVENQ** félicite Monsieur le Maire, à la fois, pour sa pugnacité au cours des ans et d'avoir gardé cet outil parce que cela aide aussi l'élevage, la filière Baron des Cévennes, et pour le montage fait avec cette SEMAAC sans prendre de risque financier pour la Ville à travers cet acte, qui lui garantit de garder ce bâtiment.

Monsieur ROUX a décidé de réunir les abatteurs pour leur proposer de rentrer ensemble dans une société ensemble pour sauver ensemble cet abattoir, en augmentant les prix et diminuant le personnel et les charges.

Il croise les doigts, comme Monsieur le Maire pour que M. ROUX réussisse et qu'il ait l'agrément le 3 mars.

Monsieur Christophe RIVENQ explique qu'aujourd'hui, il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail emphytéotique, suivant l'évaluation des domaines, qui va permettre à M. ROUX de faire sa société sans toucher à long terme le patrimoine de la Ville.

C'est pour cela qu'ils vont aider Monsieur ROUX et investir 50 000 €, et le Département va également apporter son aide car il faut investir dès lors 100 000 € afin qu'il fasse des travaux qui étaient prévus. Ce n'est pas la Ville qui va les faire.

Pour finir, il dit être fier du travail effectué sur l'abattoir pour aider les agriculteurs qui sont en souffrance et qui ont besoin de cet outil. C'est pour ça qu'ils font tout ça.

Parce que le plus simple eut été de raser l'abattoir, le liquider et dire c'est fini, on ne parle plus de l'abattoir.

Bien non. **Monsieur Christophe RIVENQ** dit qu'ils essayent encore une chose parce qu'ils sont têtus et parce que cela peut marcher.

Monsieur Paul PLANQUE indique que Monsieur le 1^{er} Adjoint a commencé son propos en disant qu'il disait des bêtises, or il dit ils ne sont pas d'accord mais il ne voit pas ce qui n'est pas juste dans ce qu'il a dit. Il peut avoir une approche différente, mais il n'a pas annoncé de contrevérités.

Sans trop rallonger le débat, soulignant que Monsieur le 1^{er} Adjoint lui a fait l'honneur de reconnaître ses compétences en sociétés d'économie mixte, il informe avoir fait partie de ceux qui ont rédigé la transcription du droit européen en droit français sur la question de l'économie mixte, puisque, l'économie mixte est un peu un objet non identifié pour Bruxelles, et à un moment donné, il a fallu expliquer aux Bruxellois quelle était cette spécificité française et cela a été dur à faire avaler.

Alors, oui, **Monsieur Paul PLANQUE** souligne qu'il travaille dans l'économie mixte, et indique que Monsieur Christophe RIVENQ a fait valoir quelque chose qui pose un problème d'entrée. C'est qu'il a énoncé que la Société d'économie mixte, à la différence de la Régie, ne pourrait pas quelque part, être subventionnée comme pouvait l'être une régie personnalisée, précisant résumer le propos de Monsieur RIVENQ et que si c'est une contrevérité, ce dernier a le droit de le reprendre.

Monsieur Paul PLANQUE affirme que cela est faux. C'est tellement factuellement faux, qu'il existe un dispositif qui est la convention à but non lucratif qui permet de subventionner une société d'économie mixte, précisant être accessoirement, à l'heure actuelle, à la tête d'une société d'économie mixte qui est subventionnée par le biais de ce dispositif.

Cela veut dire que la collectivité a fait le choix de considérer que le public était dans l'incapacité de gérer l'abattoir, et qu'elle le confie au privé.

Simplement, le choix a été fait aujourd'hui de sortir un actif de l'actif de la Ville d'Alès pour le transférer à l'euro symbolique à l'actif d'une structure privée.

Et là, il ne voit pas où il y a une contrevérité. C'est ce que l'assemblée est en train de voter. Il lui est donc demandé de considérer que cet actif vaut un euro et de le vendre un euro à la nouvelle structure qui va gérer l'abattoir. Il s'agit bien d'un vase communicant entre la sphère publique et la sphère privée.

Alors, il peut entendre que c'est pour sauver telle ou telle filière, mais il peut être en désaccord avec le fait qu'il lui semble qu'il eût été possible de réfléchir à d'autres solutions, y compris en gardant l'abattoir dans la sphère du public, pour continuer cette activité, y compris peut-être en le redimensionnant.

C'était d'ailleurs la réflexion que menaient certaines personnes qui se sont intéressées à la question de l'abattoir.

Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint certes assument leur choix, mais **Monsieur Paul PLANQUE** se dit être en désaccord avec ce choix-là.

Monsieur Christophe RIVENQ lui répond qu'il ne peut pas lui laisser dire cela.

Tout d'abord, il sait bien qu'une SEM peut être aidée à titre très exceptionnel, à travers des conventions pour des investissements. Là, il est question de fonctionnement pour un service, il n'est pas possible de faire une convention.

Deuxièmement, la Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes (*car il y a eu un rapport sur tous les abattoirs dont celui d'Alès*) refusent que la Ville d'Alès, de près ou de loin, gère l'abattoir.

La Ville a mis 15 millions d'euros et elle va refaire une convention pour aider un fonctionnement déficitaire d'un outil privé ! Cela n'existe pas.

Là où Monsieur PLANQUE a raison, c'est qu'il est possible, oui, d'aider une fois ponctuellement pour aider aux travaux, mais pas le déficit de fonctionnement de l'abattoir. C'est illégal.

Monsieur Paul PLANQUE lui dit que tout le monde est témoin du fait qu'il ait dit que cela était illégal.

Monsieur Christophe RIVENQ lui répond que le fonctionnement financé ad vitam æternam, bien sûr ! Et que s'il le fait, il prend un risque.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Jean-Michel SUAÛ, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

7 - Protocole d'accord avec la Société « Atelier Spécialisé des Viandes (ASV) » pour l'exploitation de l'abattoir d'Alès

Monsieur le Maire indique que Monsieur ROUX, Directeur Général de la Société ASV, a manifesté son intérêt à reprendre l'exploitation de l'abattoir d'Alès suite à la liquidation judiciaire prononcée de la SEMAAC.

Les échanges ont abouti à un accord dont les conditions doivent nécessairement faire l'objet d'un protocole d'accord. Il propose donc de l'autoriser à signer le protocole d'accord avec la Société ASV.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Jean-Michel SUAÛ, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V. PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8 - Périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) pour une partie du chemin des Lônes

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Christophe RIVENQ, 1^{er} adjoint, délégué à l'urbanisme, pour la présentation de ces documents.

Monsieur Christophe RIVENQ précise que ces délibérations ont été vues en Commission d'urbanisme.

Il indique qu'il s'agit de PUP, et, que par rapport aux investissements qui doivent être faits pour le projet, une répartition au m² est réalisée afin que le promoteur participe de ces investissements.

En effet, pour permettre l'aménagement d'une partie du chemin des Lônes concernée par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) 04 « Les Espinaux » impliquant la création d'équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers, il est nécessaire de créer une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP).

Une densité de 30 logements/ha est imposée par l'OAP 04 et 10% des logements produits seront des logements locatifs sociaux.

La Ville d'Alès s'engage à réaliser l'ensemble des équipements publics suivants :

- | | |
|--|------------------|
| - Renforcement du réseau d'eau potable pour un montant de : | 46 094,76 € HT, |
| - Aménagement de voirie (création de trottoir, élargissement, ...) : | 125 253,00 € HT, |
| Montant total de l'opération : | 171 347,76 € HT. |

Il est possible de faire contribuer les futurs propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs du périmètre, au financement du programme d'équipements publics par le biais de conventions de PUP.

Monsieur Christophe RIVENQ précise que la totalité des participations sera perçue par la commune qui reversera à la Communauté Alès Agglomération, compétente en matière d'eau potable, les produits générés par les conventions de PUP relatifs à l'extension du réseau d'eau potable.

Une convention sera ainsi conclue avec les différents aménageurs du périmètre afin de préciser toutes les modalités de ce partenariat et une exonération de 10 ans de la Taxe d'Aménagement sera prévue.

Il propose d'approuver cette opération.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

9 - Convention de mise en œuvre du Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SAS Foncière BAMA

Monsieur Christophe RIVENQ indique qu'un permis d'aménager a été déposé pour la création d'un lotissement de 18 lots et de 2 macros-lots, créant environ 25 logements, chemin des Lônes, parcelles AT127, AT128, AT130, AT132, AT133, AT291 et AT292 formant une unité foncière de 8 796 m², et qu'un renforcement du réseau d'adduction d'eau potable et un aménagement de voirie

sont nécessaires pour la desserte de ce secteur pour un montant total estimé à 171 346,76 € H.T..

Il explique donc qu'avec la mise du PUP du chemin des Lônes, il est possible de mettre à la charge de l'aménageur une partie de ces travaux.

D'autres conventions seront potentiellement établies pour les parcelles AT122, AT125, AT593 et AT594 conformément au périmètre du PUP.

Il précise que les équipements publics réalisés seront dimensionnés pour 38 logements alors que l'opération envisagée s'élève à 25 logements, l'opérateur sera donc redevable des 25/38^e du montant total des travaux.

Ainsi, la participation de la SAS FONCIÈRE BAMA est arrêtée à la somme de 112 728,78 € H.T., en contrepartie de l'exonération de la Taxe Aménagement pour 10 ans.

Monsieur Christophe RIVENQ propose donc d'approuver cette convention de mise en œuvre du Projet Urbain Partenarial avec la SAS FONCIÈRE BAMA.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE.), M. Jean-Michel SUAOU, M. Paul PLANQUE.

Abstention : 0

Monsieur Paul PLANQUE indique qu'il votera « contre » les 2 délibérations, la n°8 et la n°9, étant liées, au motif que dans les considérants sont limités à 10% les logements sociaux produits conformément au PLU auquel il s'était opposé.

10 - Avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès

Monsieur Christophe RIVENQ rappelle que le projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès, dont la convention a été signée le 17 décembre 2021, a été amplifié par un avenant signé le 24 juin 2024.

Cet avenant n°1 permet d'intégrer la rénovation urbaine du quartier de Brouzen composé d'un parc de logements sociaux mêlant villas individuelles et logements collectifs.

Il prend également en compte la modification du projet envisagé pour le Faubourg de Rochebelle à la suite de la rénovation privée de bâtiments initialement visés par la convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ainsi que le recyclage d'un îlot supplémentaire sur le Faubourg du Soleil.

Le bailleur « Un Toit pour Tous » entre dans le projet NPNRU de la Ville pour le quartier de Brouzen avec le programme suivant :

- *réhabilitation de 137 LLS dont 17 villas,*
- *résidentialisation de 2 résidences comptabilisant 180 LLS,*
- *construction de 20 logements en accession sociale à la propriété,*
- *requalification d'un bâtiment collectif en résidence étudiante,*
- *démolition de 23 villas.*

Les études ont montré que l'état des 23 logements voués à la démolition ne permettait pas d'envisager une réhabilitation convenable. Cette offre démolie sera compensée à 100% par la reconstruction de logements locatifs sociaux individuels sur le territoire de l'agglomération. A ce jour, 17 logements ont été identifiés et 6 restent à définir.

Cet avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès permet donc d'intégrer « Un Toit pour Tous » en maître d'ouvrage démolisseur, aux côtés des « Logis Cévenols » et de la « SPL Alès Cévennes ».

La modification du projet sur les Faubourgs n'a, quant à elle, pas d'impact sur la convention initiale.

Monsieur Christophe RIVENQ indique qu'il s'agit d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) sur les quartiers de Cauvel et La Royale avec Un Toit pour Tous.

Il propose d'approuver cet avenant n°1 à la Charte partenariale de relogement du NPNRU d'Alès.

Monsieur Paul PLANQUE indique qu'il s'abstiendra sur cette délibération au motif que dans le cadre du NPNRU sur la réduction globale des logements sociaux, il y a une obligation de reconstitution.

Or, aujourd'hui, la reconstitution ne se fait pas en totalité sur Alès mais est exportée en grande partie sur les communes d'Alès Agglomération.

La politique mise en œuvre par la municipalité tend à réduire le nombre de logements sociaux sur la Ville alors qu'il y a de plus en plus de bénéficiaires potentiels.

Monsieur Christophe RIVENQ précise que le nombre de logements sociaux n'a pas diminué sur la Ville d'Alès.

Votants : 42

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 4 - Mme Béatrice LADRANGE (+ pouvoir de Mme Naïma GUERNINE), M. Jean-Michel SUAUI, M. Paul PLANQUE.

11 - OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès - Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°17 des bénéficiaires

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Léa BOYER, Conseillère Municipale déléguée à l'animation commerciale, pour la présentation de ce document.

Madame Léa BOYER rappelle dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès, la Ville peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux, encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Elle propose d'approuver la liste n°17 des subventions de 3 bénéficiaires pour un montant total de 35 239 €.

	<i>Nom Propriétaire</i>	<i>Adresse Projet</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant subvention en €</i>	<i>Financement</i>
62	SASU TACOS 19 EL BARAKA M. LABDOUCI Rezkia	8 Rue Beauteville 30100 Alès	19 437 €	7 775 €	DEVANTURE OPAH RU
63	HIPPOLYTE Isabelle	29 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès	27 263 €	1 330 €	P. BAILLEURS OPAH RU
64	HIPPOLYTE Isabelle	29 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès		1 500 €	PRIME SORTIE DE VACANCE OPAH RU
65	SCI BOLLEE-LEGEAS M. BOLLEE Victor	19 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès	329 859 €	10 634 €	P. BAILLEURS OPAH RU
66	SCI BOLLEE-LEGEAS M. BOLLEE Victor	19 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès		6 000 €	PRIME SORTIE DE VACANCE OPAH RU
67	SCI BOLLEE-LEGEAS M. BOLLEE Victor	19 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès (Façade côté Rue Faubourg d'Auvergne)	25 851 €	2 500 €	FACADE OPAH RU

	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Montant des travaux subventionnés TTC	Montant subvention en €	Financement
68	SCI BOLLEE-LEGEAS M. BOLLEE Victor	19 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès (Façade côté Rue Faubourg d'Auvergne)		1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
69	SCI BOLLEE-LEGEAS M. BOLLEE Victor	19 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès (Façade côté Rue Marcel Paul)	37 105 €	2 500 €	FACADE OPAH RU
70	SCI BOLLEE-LEGEAS M. BOLLEE Victor	19 Rue du Faubourg d'Auvergne 30100 Alès (Façade côté Rue Marcel Paul)		1 500 €	PRIME DE MODENATURE OPAH RU
	TOTAL			35 239 €	

Monsieur Paul PLANQUE indique tout d'abord qu'il votera cette délibération.

Pour autant, s'agissant de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs de la Ville d'Alès, il demande à Monsieur le Maire de faire un petit zoom sur le permis de louer car il a entendu dire qu'il y avait des soucis à l'heure actuelle sur la mise en œuvre de ce dispositif dont il avait pointé à l'époque le fait qu'elle devait être élargie à la totalité de la Ville.

Cela n'a pas été fait, et il semblerait y avoir un désamour pour ce nouveau dispositif aujourd'hui y compris peut-être du fait que le principe de ne pas appliquer l'amende administrative est été retenu.

Monsieur Christophe RIVENQ lui répond que oui, il a raison car cela dépend des propriétaires. Mais « il semblerait » ne veut rien dire. Soit Monsieur PLANQUE a des faits, soit non.

Il lui indique ne pas avoir les chiffres là mais qu'ils lui seront envoyés.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

12 - Opération Cœur de Ville - Attribution des subventions aux propriétaires et commerçants - Liste n°25 des bénéficiaires

Madame Léa BOYER indique également que dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, la Ville d'Alès peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Elle rappelle que la délibération n°17_04_27 du 28 septembre 2017 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens, la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

Elle propose donc d'approuver la liste n°25 d'un bénéficiaire pour un montant total de 3 000 €.

	Nom Propriétaire	Adresse Projet	Coût des travaux TTC	Montant Subvention en €	Financement
103	BOUIH Fatima	3 Rue Edgar Quinet 30100 Alès	18 024 €	3 000 €	P. OCCUPANT
TOTAL				3 000 €	

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VI. PÔLE INFRASTRUCTURES

13 - Convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

Monsieur Christophe RIVENQ indique que le projet de renouvellement urbain de la Ville d'Alès a identifié la possibilité de réhabiliter l'ancienne école privée de Rochebelle en un équipement social et culturel.

En complément du bâtiment, l'aménagement d'un parc et l'ouverture sur la rue sont rendus possibles par la démolition des maisons de villes situées sur les parcelles CD188 et CD404. Ces parcelles ont été acquises par la Ville d'Alès et le permis de démolir a été délivré.

Monsieur Christophe RIVENQ explique que lors du dépôt du permis de démolir, la Préfecture a demandé, une fois la démolition réalisée, la réalisation d'un diagnostic archéologique du terrain.

Ce diagnostic est indispensable avant toute nouvelle intervention sur le site et sera réalisé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), seul opérateur autorisé à encadrer ces fouilles archéologiques.

Il en sera de même sur le Faubourg de Rochebelle.

Une convention doit donc être établie avec l'INRAP pour autoriser et encadrer ces fouilles archéologiques dont la durée estimée est d'une semaine.

Monsieur Christophe RIVENQ propose donc d'approuver cette convention de diagnostic d'archéologie préventive avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Votants : 42

Pour : 42 - Unanimité

Contre : 0

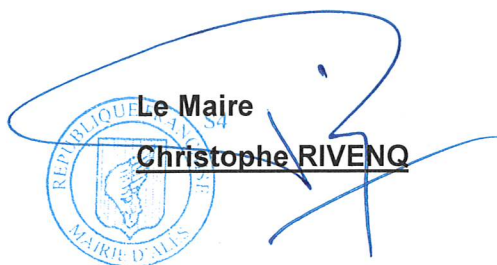
Abstention : 0

VII. DIVERS

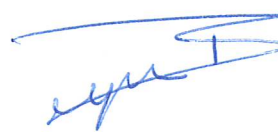
14 - Décisions prises par délégation

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur le Maire** indique tenir à disposition les décisions qu'il a prises conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et souhaite une bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée à 20h31.


Le Maire
Christophe RIVENQ

Le secrétaire de séance


Léa Boyer